

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE GIF-SUR-YVETTE
SC/CP

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE VERRIERES-LE-BUISSON
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JANVIER 2020

ORDRE DU JOUR

INFORMATIONS :

- ✓ Point d'étape de l'étude mobilités suite aux différents ateliers
- ✓ Programme de plantations

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

- 1- Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et de l'Etat Civil avec le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne
- 2- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : manifestation d'intérêt pour l'élaboration d'une charte communale
- 3- Occupation du domaine public pour l'exploitation commerciale de vélos à assistance électrique en libre-service – fixation du montant de la redevance

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 4- Création de postes
- 5- Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer le protocole d'accord et la convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour une mission d'assistance à l'archivage

SERVICE JURIDIQUE ET MARCHES PUBLICS

- 6- Habilitation donnée à Monsieur le Maire à signer le marché public relatif aux travaux d'entretien et d'amélioration de la voirie communale (bail voirie)

SERVICE DES FINANCES

- 7- Convention relative aux modalités et au versement d'un fonds de concours entre la Communauté Paris-Saclay (CPS) et la commune dans le cadre de travaux d'investissement pour les eaux pluviales

SERVICE ENFANCE

- 8- Détermination de la Participation familiale des classes transplantées des écoles Honoré d'Estienne d'Orves et David Régnier - Paul Fort

SERVICE URBANISME

- 9- Dénomination d'un espace public « Place Thomas JOLY »

DECISIONS DU MAIRE

ETAIENT PRESENTS :

M. TRÉBULLE, M. DOSSMANN, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DELORT, Mme LEGOFF, M. MORDEFROID, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme BOULER, Mme LAGORCE, M. MILLET, Mme KERNY, M. ATTAF, Mme WALLE, M. BAUDE, Mme DA GRAÇA SOARES, M. BOZEC, M. PEPERS, Mme GUILLANTON, M. VAN DE MAELE, Mme DEGERIT, M. CARRASCO, M. HULIN, Mme RIDEAU, Mme QUINQUENEL, Mme AUBERT-THEISEN et M. FASS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme ROQUAIN à M. DOSSMANN
 M. ZAKARIAN à M. TRÉBULLE
 Mme OCTAU à Mme CASAL DIT ESTEBAN
 M. FOURNIER à Mme QUINQUENEL
 M. YAHIEL à Mme AUBERT-THEISEN
 Mme GIRI à M. HULIN

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur DOSSMANN

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de Monsieur François Guy Trébulle, Maire de Verrières-le-Buisson.

Nomination du secrétaire de séance : Gérard Dossmann, candidat, est nommé.

Il est fait appel des conseillers municipaux présents par Monsieur Gérard Dossmann. Le quorum est atteint.

Il est fait lecture par Monsieur le Maire des cérémonies et événements survenus sur la commune depuis le dernier conseil municipal, et à venir prochainement.

DEPARTS A LA RETRAITE EN 2019 / 2020

De Monsieur Driss MASSALI, agent aux services Techniques
 De Madame Phuong LE, agent au service Finances
 De Madame Anne-Marie BARTHELEMY, agent au service Restauration
 De Madame Marie-Chantal FONVIELLE, agent au service Culturel
 De Madame Christine BANTEGNIES, agent au service Petite Enfance
 De Monsieur Patricia KERN, agent au service Restauration
 De Madame Jean-Michel PETIT, agent aux services Techniques
 De Madame Dominique FLORENCE, agent au service Petite Enfance
 De Monsieur Pierre REDLER, agent aux services Techniques

De Madame Anna Denis, agent au service Finances
De Monsieur Gilles COLIN, agent au service Scolaire

REMERCIEMENTS

M. SCHMITZ et Mme HOURQUET remercient chaleureusement les 3 agents communaux d'astreinte pour leur dévouement durant la nuit du 14 au 15 décembre 2019 à la suite de la chute d'un arbre sur leur maison.

La Ville de Palaiseau pour le prêt de matériel dans le cadre d'une exposition d'art contemporain.

M DURLIAT remercie les personnes qui ont conçu et réalisé l'exposition sur l'historique des travaux de l'église.

Mme TESKÉ à la suite de la réfection de la chaussée rue de la Chaudière.

FÉLICITATIONS

Titres de maîtres artisans à Claire et Luc BARTLET Fleuristes, et à Rémi LOUAIL Charcutier.

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS PASSÉES

Mercredi 18 décembre

- Distribution des chocolats de Noël – Résidence La Fontaine AREPA

Jeudi 19 décembre

- sortie nature CCAS, atelier création et décoration de fêtes – Arboretum municipal
- Distribution des chocolats de Noël – Résidence Paul GAUGUIN ; EPHAD Léon Maugé et Villa Sainte-Christine
- Atelier Mobilités « vélo » - Hôtel de Ville

Mardi 24 décembre

- Messe de Noël – Espace Jean Mermoz

Vendredi 27 décembre

- Conte de Noël par le Théâtre du Grenier – Espace Bernard Mantiennne

Mardi 31 décembre

- Réveillon Club du Bel Age – Espace Bernard Mantiennne

Lundi 6 janvier

- Ciné-voyage : Venise – de lumières en illusions – Espace Bernard Mantiennne

Mardi 7 janvier

- Cérémonie des vœux généraux – Espace Bernard Mantiennne

Mercredi 8 janvier

- Les raconteries – Médiathèque La Potinière
- Distribution des chocolats de Noël – Résidence du Bois

Jeudi 9 janvier

- Distribution des chocolats de Noël – Maison Saint Charles
- Cérémonie des vœux au personnel – Espace Bernard Mantiennne

Samedi 11 janvier

- Vin chaud du Nouvel an – Place Charles de Gaulle
- Atelier mult média – Médiathèque la Potinière
- Ateliers mobilités – Hôtel de Ville

Dimanche 12 janvier

- Redécouverte de l'église – Eglise et Maison Vaillant
- Vide atelier de V2I – Espace Bernard Mantiennne

Du Lundi 13 janvier au Vendredi 31 janvier

Exposition sur l'histoire de l'église par l'Historique de Verrières – Hall de l'Hôtel de Ville

Mardi 14 janvier

- Soirée des sportifs TUVB – Espace Bernard Mantiennne

Mercredi 15 janvier

- Atelier pop-up – Médiathèque la Potinière
- Atelier jeux de société du CCAS – Villa Sainte-Christine

Du mercredi 15 au mardi 21 janvier

- Festival AFCAE / Télérama - Espace Bernard Mantiennne

Du vendredi 17 janvier au dimanche 2 février

- Exposition Thierry THOMEN – Orangerie : Espace Tourlière

Samedi 18 janvier

- Poket belote du Rotary – Espace Bernard Mantiennne
- Conte « histoires d'en rire » - Moulin de Grais
- Concert du Lion's club – Espace Bernard Mantiennne

Dimanche 19 janvier

- Galette des rois du CCAS – Espace Jean Mermoz

Jeudi 23 janvier

- Sortie du CCAS, Musée de l'Armée
- Conférence du CLub ABC : Dans les coulisses de la musique de film - Espace Bernard Mantiennne

Vendredi 24 et samedi 25 janvier

- Festival Blues et Boogie – Espace Bernard Mantiennne

Lundi 27 janvier

- Conseil municipal – Hôtel de ville

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS A VENIR**Mardi 28 janvier**

- Soirée des associations – Espace Bernard Mantienne : Club 21

Mercredi 29 janvier

- Conte Oscar et les Nuages – Médiathèque Centre André Malraux

Vendredi 31 janvier

- Concert caritatif du Club ABC : Chansons françaises des années 60 à nos jours – Eglise

Samedi 1^{er} février

- Cérémonie de remise des cartes d'électeurs aux jeunes de 18 ans – Salle du Conseil
- Repas Parents Enfants Maitrise Scouts SUF – Espace Jean Mermoz

Dimanche 2 février

- Hobby Verriérois – Ecole HEO
- Concert Arte Musica : Voyage d'hiver – Espace Bernard Mantienne

Lundi 3 février

- Ciné-voyage : Norvège – Poétique et mythique route du Cap Nord – Espace Bernard Mantienne

Mercredi 5 février

- Repas à thème du CCAS : la Norvège – Villa Sainte-Christine

Vendredi 7 février

- Partageons nos lectures – Médiathèque la Potinière

Samedi 8 février

- Portes ouvertes du Club Minerve – Les Meulières
- Atelier multimédia – Médiathèque la Potinière

Du samedi 8 au dimanche 9 février

- Braderie du Secours Populaire – Espace Bernard Mantienne ; Club 21

Mercredi 12 février

- Atelier tangram – Médiathèque Centre André Malraux

Du mercredi 12 février au mercredi 3 mars

- 4^e festival Télérama enfant

Du samedi 22 au dimanche 23 février

- Basic Jazz Danse – Espace Bernard Mantienne

Lundi 24 février

- Conférence UTLe : Observation et histoire de l'univers : où en est-on ? – Espace Bernard Mantiennne

Mercredi 26 février

- Conte « Souricette blues » - Médiathèque Centre André Malraux

Jeudi 27 février

- Sortie CCAS – Mémorial de la Shoah

Du vendredi 28 au samedi 29 février

- Théâtre du Grenier – Espace Bernard Mantiennne : Le Colombier

Samedi 29 février

- Humour : le Cabaret extraordinaire – Espace Bernard Mantiennne : le Colombier
- Hommage à Thomas Joly, galerie de portraits de l'Hôtel de Ville

Du samedi 28 au dimanche 29 février

- Marché de l'estampe – Espace Bernard Mantiennne : Club 21

Lundi 2 mars

- Conférence UTLe : Écriture, alphabet, deux pas décisifs pour l'Homme – Espace Bernard Mantiennne

Mercredi 4 mars

- les raconteries – Médiathèque la Potinière
- Atelier Stop-motion – Espace Bernard Mantiennne

Du mercredi 4 au jeudi 5 mars

- Bourse aux vêtements du Club ABC – Espace Bernard Mantiennne : Club 21

Vendredi 6 mars

- Partageons nos lectures – la Potinière

Du vendredi 6 mars au 5 avril

- Exposition « Payram » - Orangerie : Espace Tourlière

Samedi 7 mars

- Atelier multimédia – Médiathèque la Potinière

Samedi 7 et dimanche 8 mars

- Concert ARTC : des chansons plein la tête – Espace Bernard Mantiennne : le colombier

Mercredi 11 mars

- Atelier Stop-motion – Espace Bernard Mantiennne

Jeudi 12 mars (événement annulé)

- Loto du CCAS – Villa Sainte Christine

Samedi 14 mars événement annulé ?

- Conte "La géométrie des silences" – Moulin de Grais

Dimanche 15 mars

- Élections municipales / 1^{er} Tour
- Duathlon TU (évènement annulé)
- Musique : Los Pasos Perdidos – Espace Bernard Mantiennne : le Colombier (évènement annulé)

Lundi 16 mars

- Ciné-voyage : Madagascar – Ranomamy, une eau malgache – Espace Bernard Mantiennne (évènement annulé)

Du lundi 16 au mardi 17 mars

- Semaine du cerveau – Espace Bernard Mantiennne (évènement annulé)

Mercredi 18 mars

- Atelier Stop-motion – Espace Bernard Mantiennne (évènement annulé)
- Atelier Jeux de société du CCAS - Villa Sainte Christine (évènement annulé)

Jeudi 19 mars

- Cérémonie commémorative – Place Charles de Gaulle (évènement annulé)
- Sortie CCAS, Abbaye de Vauhallaan (évènement annulé)

Samedi 21 mars

- Jubilé du Club ABC – Repas gastronomique – Espace Jean Mermoz (évènement annulé)
- Humour : Caroline Vigneaux croque la pomme – Espace Bernard Mantiennne : le Colombier (évènement annulé)

Dimanche 22 mars

- Élections municipales / 2^e tour (évènement annulé)

M. le Maire : Nous allons, comme nous l'avons fait lors des derniers conseils, avant d'aborder les points de délibération, avoir deux points d'information : le premier relatif à l'étude de Mobilités, et le deuxième relatif aux plantations. Pour ce qui est de l'étude Mobilités, je vais passer la parole à Madame Bouler.

INFORMATIONS

- Point d'étape de l'étude Mobilités suite aux différents ateliers.

Mme BOULER : Bonsoir à tous. Je vais vous faire une présentation de ce qui s'est passé sur la phase 2 de l'étude de Mobilités, suite à la phase 1 qui a initié ce diagnostic, un certain nombre d'ateliers ont été mis en place : un atelier vélos en décembre, et un atelier en janvier qui a duré toute la journée avec une présentation sur les principes de circulation et l'aménagement pour quels types de vitesses pour transit trop élevé dans la ville ou autres ; et cela s'est terminé par quatre ateliers Mobilités sur les différents secteurs qui avaient été relevés comme étant des secteurs à problématiques plus importantes au niveau de la ville.

Je vais bien entendu vous faire un résumé de l'ensemble des décisions qui seront prises à la suite de ces ateliers, c'est donc un état à date, et le cabinet va compléter le compte rendu de ce qui est sorti des ateliers en nous présentant des fiches d'action par type de problématique. Le principe de base est de n'oublier personne, que ce soit piétons, vélos, transports en commun, voitures, l'ensemble de ces 4 acteurs doit être pris à chaque type d'aménagement.

Au niveau du vélo : un des objectifs de l'atelier vélos était de dessiner les axes prioritaires qu'il serait intéressant de développer ou de consolider sur Verrières. Il est ressorti deux axes traversants : nord-sud et est-ouest, le but du jeu étant de relier un endroit à un autre et ne pas avoir si possible juste des morceaux, donc l'idée de relier Massy à Vélizy en passant par le Bois, avec un certain nombre d'aménagements qui auront lieu, qui ont déjà commencé d'ailleurs pour le Bois, ce ne sont pas que les pistes goudronnées mais c'est aussi pouvoir s'y retrouver et jalonner des cheminements concrets d'un bout à l'autre de cet aménagement, y compris sur la ville.

Le deuxième axe traversant est celui qui va de l'est à l'ouest en passant par Maréchal Juin, boulevard Foch, Estienne d'Orves et rue de Paris. Là on a les tronçons qui sont déjà en circulation mais on aura à développer plus précisément quelque chose aussi sur Foch assez rapidement.

D'autres axes aussi qui permettent de rejoindre la Coulée Verte pour aller sur Paris ou les villes autour de Paris, il y a beaucoup de gens qui l'empruntent tous les matins pour aller à Montrouge, Cachan, Paris ; il y a des axes reliant les établissements scolaires, Sophie Barat, Fustel ou le collège qu'il faut baliser un peu plus ou développer ; et ce qui est important aussi, c'est de ne pas rester sur nos axes à nous sauf pour venir sur le centre-ville, c'est une demande de bout en bout qu'il faut mettre en place y compris avec les communes limitrophes, c'est pour ça que la rue de Paris, par exemple, continue après sur la voie de fond de vallée et que la communauté Paris-Saclay va développer des axes notamment sur Igny pour remonter ensuite sur l'ensemble des villes et Paris-Saclay.

Au niveau de l'atelier vélos, il y a eu aussi des éléments de signalisation et des aménagements qui ont été demandés, avec notamment le souhait de valoriser ces itinéraires en refaisant la signalisation au sol, que ce soit le petit vélo ou des bandes pour signaler les itinéraires, et rappeler que c'est 30 km/h sur la majorité des rues de Verrières.

Jalonner les itinéraires : cela se fera au fur et à mesure que ces itinéraires vont être développés ; la mise en place de panneaux « Cédez le passage » aux feux afin de respecter le code de la route ; nous avons aussi travaillé sur une offre de vélos à assistance électrique, on en reparlera tout à l'heure ; et des aménagements spécifiques comme les SAS vélos aux feux, les aménagement de parkings sécurisés, notamment sur les gares, là nous sommes en relations avec la CPS, les parkings couverts qui seraient un « plus » notamment devant les gymnases, le nombre de parkings est jugé suffisant sur la ville aujourd'hui ; sécuriser les ronds-points, sécuriser les entrées et sorties de ronds-points car les vélos ne sont pas toujours reconnus par rapport à un véhicule motorisé ; et la sécurisation spécifique du virage des Briolettes qui sera pris en compte dans l'aménagement de cette zone-là en 2020 puisqu'il y aura des enfouissements.

Au niveau des grands principes d'aménagements, il fallait répondre aux différents enjeux qu'avait posés le diagnostic, avec notamment 45 % de transit dans la ville, comment peut-on freiner cela pour améliorer la circulation dans les quartiers résidentiels ? Réduire le transit, faire respecter la vitesse, fluidifier les flux et optimiser le stationnement. A partir de ces enjeux-là, chaque groupe a travaillé sur des plans et avant de prendre les plans, le cabinet leur a expliqué quels sont les différents carrefours qui peuvent être mis en place : est-ce qu'on met des stops, des sens giratoires, des feux, pourquoi on met tel ou tel aménagement... quels aménagements pour réduire la vitesse, à chaque fois il nous proposait des types d'aménagement, on a revu sur Carnot la semaine dernière avant concertation, on a

présenté les différents types d'aménagements pour casser la vitesse, avec les avantages et les inconvénients, et à chaque fois en fonction de la typologie il faut adapter à la circonstance l'aménagement.

On se rend compte aussi que la ville est à 30 sauf l'axe central et la contournante par le RD 60 ; pour favoriser la circulation des bus sur leurs axes, ça permet aussi de fluidifier le transport en commun et éviter de mettre des freins à cette circulation-là ; et au niveau de la politique de stationnement, on va conserver le centre-ville en zone bleue, un aménagement est prévu de 50 places devant le parc Régnier ; et vu toutes les associations qui vont arriver aux Meulières, on va mettre en zone blanche les deux parkings pour permettre justement aux associations d'être présentes sur une demi-journée et pas juste sur une heure et demie qui paraît un peu court pour certains ateliers.

Proposition aussi d'aménagement sur le Champ de Foire avec une disposition pour du covoiturage.

L'A 86 : ajustement des feux, une première partie avait déjà été faite par le 92/78, nous avons fait la semaine dernière une modification au niveau du feu qui est en bas de Jean-Baptiste Clément qui permet de vider plus vite le sas le soir, on continue donc à gérer l'A 86 pour trouver le type d'aménagement qui pourrait permettre la fluidification maximum de cette zone-là.

Au niveau des ateliers par secteur, je ne vais pas rentrer dans le détail, 4 secteurs ont été étudiés : la Voie de l'Aune qui donne sur la Voie de Châtenay et qui arrive sur le carrefour de Sophie Barat ; Jean-Jaurès/Mictons, l'Eglise, tout ce quartier qui arrive avec l'OAT de Dieudonné, il faut voir comment la circulation au niveau des constructions va pouvoir se mettre en place ; il y a le Coton-Paris avec principalement un enjeu de transit le matin et le soir, c'est un transit qui traverse tout Verrières ; à partir du moment où l'on arrivera à contenir ce trafic-là, il y aura beaucoup moins de transit sur Mictons-Jaurès et sur la Voie de l'Aulne, tout cet ensemble, pour rejoindre l'A 86.

Et dernier endroit : Leclerc, le haut de la portion pour gérer la vitesse puisqu'il n'y a pas de stationnement sur la route, et une demande de places supplémentaires pour les associations qui vont arriver dans ce secteur-là.

Tous ces secteurs ont été étudiés, toutes les propositions vont l'être aussi, avec une priorité sur le centre-ville pour anticiper la construction de l'OAP de Dieudonné et l'ensemble des propositions seront revues en ateliers après les élections.

Sur les réalisations qui sont déjà en cours, au niveau des piétons, l'aménagement PMR est pris en compte dans toutes les rues qui seront refaites, ça va être fait sur Carnot dans les prochaines semaines, et ce sera fait dans tous les prochains projets bien entendu ; mieux baliser les zones de rencontre, certaines de ces zones ne sont pas suffisamment mises en valeur, on verra comment les remettre en place avec du balisage vertical ou horizontal ; au niveau du vélo, on a vu l'itinéraire nord-sud et l'itinéraire est-ouest, avec des pistes cyclables sur Foch qui sont à l'étude. Mise en place de panneaux « Cédez le passage » et des sas, avec l'approche d'un prestataire en vélos à assistance électrique.

Au niveau des différents secteurs, il y a une proposition prioritaire sur l'Eglise-Mictons, et on verra toutes les propositions faites par l'ensemble des participants.

Au niveau du stationnement, aménagement de la zone blanche des parkings qui sera fait avant l'ouverture pour les associations ; et la réalisation du parking devant le Parc Régnier qui est à l'étude et en cours de réalisation dans les prochaines semaines.

Bien entendu les prochains ateliers se feront après les élections.

M. le Maire : Merci beaucoup Rozenn pour cette présentation qui permettra à tous ceux qui n'ont pas pu participer à l'ensemble des ateliers ou à la réunion publique d'avoir un meilleur état des informations, cette présentation sera en ligne sur le site de la Ville dès que possible.

Nous avons un deuxième point d'information, je donne la parole à Jean-Paul Mordefroid à qui je vais demander de bien vouloir nous présenter le plan de plantations.

- Programme de plantations

M. MORDEFROID : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, j'imagine que vous aimez les arbres et que c'est aussi le cas des personnes qui nous suivent par internet et que je salue. Je voudrais commencer cette présentation par une citation : *« J'ai compris cette joie soudaine quand on parle des arbres : le tilleul dans la cour de la ferme, le chêne derrière la vieille grange, les grands ormes maintenant disparus, les pins courbés par un vent le long des côtes... Il y a tant d'humanité dans cette capacité à aimer les arbres, tant de nostalgie de nos premiers émerveillements, tant de force à se sentir si insignifiant au sein de la nature... Oui, l'évocation des arbres, de leur majesté indifférente et de l'amour que nous leur portons nous apprend combien nous sommes dérisoires, vilains parasites grouillant à la surface de la terre, et nous rend en même temps dignes de vivre parce que nous sommes capables de reconnaître une beauté qui ne nous doit rien. »*

Chers amis, ce que je viens de vous lire n'est pas extrait de « L'homme qui plantait des arbres » de Giono mais de « l'Elégance du hérisson » de Muriel Barbery publié en 2006. En effet, comme il vient d'être dit, cette beauté des arbres qui nous émeut aujourd'hui ne nous doit rien ou presque, mais elle doit à ceux qui nous ont précédés et c'est cette approche patrimoniale qui nous motive et, je dirai, qui nous oblige en pensant aux générations futures.

Planter des arbres en ville n'est plus une nécessité élémentaire ou économique ou même militaire comme du temps de Colbert où on les utilisait pour fabriquer des mats de bateaux, mais à l'agrément visuel et au plaisir scientifique et culturel de notre « ville arboretum » s'ajoute aujourd'hui un enjeu climatique pour lutter contre les fortes chaleurs et rafraîchir l'espace public autant que faire se peut. Pour cela, il faut des grands arbres au houppier développé ; et en outre, que ce soient des arbres matures, c'est-à-dire âgés d'au moins 20 ans qui ont une influence significative sur la biodiversité. Ces éléments ont guidé les choix de la définition de la Trame verte et bleue (TVB) ainsi que du règlement du PLU en matière de protection de l'environnement.

Les services techniques de la ville gèrent environ 4500 arbres dans l'espace public, sans compter ceux du Bois de Verrières et ceux des jardins privés, bien sûr en premier lieu l'arboretum privé Vilmorin riche de 2.280 espèces étiquetées. Et je salue Nathalie de Vilmorin responsable de cet arboretum qui fait un travail remarquable.

Dans l'arboretum municipal, 328 arbres sont inventoriés comme cela a pu être dit lors de la récente Assemblée générale de l'association Maison des Arbres et des Oiseaux dont je salue l'activité, et je veux aussi saluer le travail de Christelle Pichon, animatrice Nature qui a maintenant rejoint sa Bretagne natale, je vous confirme que son successeur est en cours de recrutement.

Alors je vous donne des exemples d'arbres : il s'agit autant des imposants platanes qui structurent le corridor arboré qui va du Lac au Bois en passant par Le Poulinat, que des somptueux Lilas des Indes (*Lagerstroemia* pour les intimes) qui fleurissent

tout l'été Avenue Henri Grellou et ailleurs, et toute la gamme des ligneux dans nos parcs.

Gérer, cela veut dire quoi pour la ville ? Cela veut dire :

- surveiller l'état de l'arbre, anticiper les risques de chute de branches et les attaques de parasites : nous faisons pour cela régulièrement appel à des experts.
- c'est aussi nettoyer le pied, élaguer, tailler si nécessaire, : c'est le travail de nos équipes et des prestataires spécialisés.
- c'est encore remplacer les arbres morts, pas tous car nous gardons quelques vieux sujets qui deviennent des « hôtels » à insectes, remplacer les arbres abattus par le vent notamment, ou les sujets vieillissants et potentiellement dangereux, en particulier en accompagnement de voirie ; nous l'avons fait par exemple Avenue de La République, rue Gabriel Péri, avenue Foch, etc.
- enfin gérer signifie créer de nouveaux espaces verts tant en voirie comme au quartier des Justices qu'en accompagnement de construction comme à l'espace Bernard Mantiene, que dans les parcs et jardins de la commune ou les nouveaux jardins familiaux aux Rinsolles.

En règle générale, la ville plante en moyenne 20 à 50 arbres par an, chiffre qui fluctue en fonction de l'état des arbres et du programme de travaux en voirie et espaces verts, je pense au récent Plan Parcs.

Alors quels sont les critères qui président au choix des plantations ? S'il arrive de planter un verger en ville, on n'y crée pas de forêt, surtout à Verrières qui est bien pourvue en la matière, il s'agit donc de planter des sujets bien individualisés, parfois regroupés en petits bosquets ou en alignement.

Ces arbres doivent avoir des caractéristiques qui leur permettent de vivre en milieu urbain : forme adaptée au site pour limiter les travaux d'élagage, diamètre du tronc et hauteur du fut pour résister au vandalisme ; production de fruits limitée pour éviter les chocs sur les carrosseries des voitures en stationnement ou des odeurs de pourriture ; résistance des branches si personne n'y grimpe... Cela fait pas mal de choses et c'est pourquoi, par exemple, le Poirier stérile fusiforme (*Pyrus calleryana* chanticleer) connaît un grand succès depuis des années dans la plupart des villes. Nous en avons un peu à Verrières, par exemple avenue des Princes, en remplacement des cerisiers du Japon arrivés en fin de vie, mais nous n'en avons pas mi partout, rassurez-vous.

En effet, des critères esthétiques sont pris en compte pour optimiser le coup d'œil aux différentes saisons et en fonction de la croissance des végétaux année après année.

Le choix d'espèces mellifères est également un critère qui prend une importance croissante.

Enfin, et c'est vital pour les sujets déjà développés, les dimensions de la fosse de plantation doivent être suffisamment généreuses pour assurer les meilleures conditions de reprise.

A ces caractéristiques techniques et botaniques attendues dans toutes les collectivités s'ajoute à Verrières le choix des espèces et leur combinaison. En effet, depuis trois décades, des espèces exotiques originales et rares ont été implantées dans les rues et les parcs de Verrières, débordant des clôtures des arboretums (ou arboreta pour les latinistes) et donnant ainsi à Verrières cette caractéristique de Ville arboretum que nous souhaitons poursuivre et amplifier.

Cette répartition, parfois sous forme de collections, contribue à une diversification originale de la palette végétale et à la constitution d'un paysage urbain unique.

Venons-en maintenant aux plantations 2020 : évidemment cela a commencé fin 2019 mais ça va se faire essentiellement sur 2020 par un programme de plantations d'arbres beaucoup plus important que la moyenne des années précédentes, en comptant notamment les arbres qui seront plantés à la mémoire de Thomas Joly.

Ce programme comporte d'une part des remplacements d'arbres morts et des compléments, d'autre part des créations. C'est ainsi qu'est structuré le document que je vous ai remis. Les remplacements (ou renouvellements) concerneront divers secteurs de Verrières, en particulier l'avenue Gabriel Péri, le stade Robert Desnos, l'avenue Foch, les Prés Hauts et le chemin de Crèvecœur, le long de la route de Bièvres (55 arbres). Des arbres fruitiers, des arbres originaux, des espèces rares, un joli mélange.

Les créations s'articulent autour de trois projets :

- des créations en entrées de ville pour renforcer l'image de Verrières,
- des plantations autour du lac Cambacérès,
- et enfin des plantations à la mémoire de Thomas Joly, soit plus de 150 arbres plantés cette année.

En entrées de ville, dans le secteur des Grillons sera plantée une collection de tilleuls, 3 sujets de quatre variétés différentes. Cette essence, qui constitue une allée de l'Arboretum, présente une qualité mellifère indéniable.

L'espace vert d'accompagnement de voirie de l'avenue du Maréchal Juin sera planté de trois *Tetradium danielli* (aussi appelé Arbre à miel) et de trois *Toona sinensis* flamingo (ou Acajou de Chine).

La zone enherbée entre la voie Pompidou et la ZAE (entre le TGV et la rue Marius Hue) sera plantée d'amandiers. Cette essence très agréable pour ses fleurs et très appréciée des abeilles et des hommes donne un fruit qui n'est ni mou ni putrescible, ce qui est important à proximité de la piste cyclable.

Enfin, le carrefour de la Croix Belle-Avoine sera planté de deux variétés de cerisiers rustiques, à savoir des merisiers et des griottiers, ce qui reprend l'histoire des lieux, cette Vallée à la Dame étant anciennement plantée de cerisiers. Et là encore ces variétés sont intéressantes pour les abeilles et pour l'avifaune, même si c'est un peu moins intéressant pour les confitures.

La deuxième création, ce sont les plantations au Lac Cambacérès : Vous le savez, la restauration et renaturation du site pilotée par la CPS est presque achevée, plusieurs arbres très abimés ont dû être coupés tandis que d'autres, pourtant très âgés, ont été protégés et confortés à grand soin et à grands soins, notamment le marronnier près de la source et une très vieille aubépine à côté du grand platane à la branche horizontale que tout le monde connaît.

Deux *Nyssa sylvatica* et dix-neuf variétés d'aubépines seront plantées ; cette espèce a fait l'objet de recherches importantes au sein de la société Vilmorin Andrieux, elle est très favorable aux abeilles. Ainsi la collection qui sera installée répond tant par sa diversité que par son caractère historique et son intérêt mellifère au concept de ville arboretum.

Enfin, pour les plantations à la mémoire de Thomas Joly, elles seront réparties dans l'ensemble du territoire communal en dix lieux :

- principalement, et c'est le point fort de l'implantation, la création d'un alignement de 25 *Parrotia persica* le long du mail de la rue d'Estienne d'Orves, au droit des deux arboretums. Ces arbres de haute tige avec un tronc de 2,20 mètres sous le feuillage ne masqueront pas la perspective sur le champ et l'ouverture qui existe actuellement à l'entrée de la rue d'Estienne d'Orves. Ce *Parrotia persica*, appelé aussi Arbre à fer, est une espèce emblématique des deux arboretums de Verrières et l'un des arbres

chéris de Thomas Joly pour sa plasticité, sa capacité d'anastomoses (soudure des branches), et pour ses qualités esthétiques, (beauté de l'écorce qui se desquame, couleur du feuillage au printemps et en automne).

- La plantation d'un chêne à gros glands (*Quercus macrocarpa*) sera un marqueur de paysage à l'entrée de l'avenue du Marchéal Juin et complètera le projet de valorisation des entrées de ville exposé auparavant. Il remplacera l'arbre de même espèce qui est mort il y a quelques années dans l'arboretum communal.

- Les parcs ne seront pas en reste puisque des bosquets pour enfants seront plantés dans cinq parcs publics : Parc de la Maison Vaillant, Parc Régnier, Square Louise de Vilmorin, Square de La Vaudonnière, Square du Pigeonnier ; ces bosquets seront constitués d'arbres aux ports originaux adaptés à l'imaginaire des enfants. Le *Sophora pendula* pour faire une cabane, le *Parrotia persica* en forme libre pour y grimper, et le *Zelkova serrata* en touffe pour rêver notamment en automne lorsque les feuilles prennent des couleurs de feu.

- Ensuite, la plantation dans le cimetière de la Vallée de trois pêchers et d'un saule pleureur tortueux doré (*Salix babylonica tortuosa*) ; les trois pêchers seront plantés le long de l'allée de service actuellement sans arbres. La variété de pêcher choisie, « sanguine » à chair blanche veinée de rouge, est une espèce déjà présente dans les jardins du secteur des Rinsolles. Et le saule pleureur tortueux, espèce qu'appréciait Thomas, sera planté sur le bord de la noue.

- Un chêne rare : *Quercus look*, sera, lui, planté dans le carré central de l'arboretum municipal.

A noter trois points : il y aura sans doute aussi des arbres plantés par les communes jumelées mais les décisions ne sont pas encore totalement arrêtées. Tous ces arbres ont bien évidemment été choisis avec Madame Joly. Et enfin la plupart de ces plantes ont été achetées avec les dons récoltés à la suite des obsèques de Thomas Joly. La commune prend en charge les plantations et l'acquisition du chêne à gros glands et du chêne *Quercus look*, ainsi que la fourniture de quatre pupitres de présentation des plantations qui seront placés au mail Vilmorin, auprès du chêne à gros glands, à l'arboretum et au cimetière paysager, ces pupitres étant d'ailleurs de même conception que ceux implantés (pas tout à fait finalisés encore) dans le cadre du Plan Parcs.

Je voudrais préciser que ce volet communal s'intègre dans l'ensemble des propositions de plantations à la mémoire de Thomas Joly, à savoir :

- la création d'un verger par le SIAVB sur ses terrains,
- la plantation d'un arbre fruitier par l'association Terre et Cité dans chacune des dix exploitations agricoles du Plateau de Saclay,
- la plantation d'un arbre souvenir dans un parc municipal dans les communes de Bièvres, Buc, et Jouy-en-Josas.

Au total, ce sont plus de 150 arbres et arbustes, de tailles et formes variées, qui seront à terme plantés sur le territoire communal cette année pour un budget de 16.000 € TTC, hors travaux en régie, budget qui inclut en outre l'achat de nombreuses (300) plants de vivaces pour des haies, des buissons, des petits fruits, des plantes aromatiques, des rosiers et autres plantes à fleurs.

En conclusion, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, je voudrais simplement remercier les services techniques et en particulier Monsieur Christian Sifre qui ne ménage pas sa peine et fait bien profiter la ville et les associations de ses vastes connaissances en botanique ; et de sa part je rappellerai que l'arbre le mieux planté est celui qui n'est pas coupé !

Je vous remercie.

M. le Maire : Merci cher Jean-Paul pour cette présentation et pour ces remerciements évidemment partagés. J'ai une demande de réaction de la part de Vincent Hulin.

M. HULIN : Je vais commencer par le sujet des plantations, je ne vais pas rentrer dans le choix des espèces parce que je sais à qui faire remonter mes éventuelles remarques. Sur le choix des espèces à la mémoire de Thomas, il y a tout un tas de noms qui disent quelque chose à tous ceux qui ont passé quelque temps dans l'arboretum municipal.

Il est écrit dans la liste, et ensuite tu as parlé de « créations » et de plantations au Lac Cambacérès où tu dis qu'il y a eu pas mal de coupes d'arbres, est-ce qu'on peut avoir une idée du nombre d'arbres qui ont été coupés, parce qu'il y a bien eu deux arbres qui ont été plantés mais après, ce sont des aubépines qui sont plutôt des arbustes, ce qui fait quand même un paysage très différent...

M. MORDEFROID : Je n'ai pas le nombre en tête, par contre ce qui est clair, c'est que le parti-pris esthétique et paysagé était de redonner la transparence qui prévalait au siècle précédent, au moment de la création de cet espace. C'est vrai que cette transparence est un peu surprenante, on n'y était pas habitué, c'est une autre approche, en même temps certains arbres ont été conservés mais je n'ai pas le chiffre des arbres qui ont été enlevés et qui commençaient, comme tu le sais, à se gêner parfois.

M. HULIN : En gros cela veut dire que du point de vue du patrimoine il y a eu beaucoup d'arbres coupés, alors je ne les avais pas tous vus en danger, je ne suis pas spécialiste mais forcément cela a un peu marqué les Verriérois.

On apprend avec ce plan de plantations qu'il y aura en fait très peu d'arbres mais beaucoup plus d'arbustes...

M. MORDEFROID : Et des espaces beaucoup plus accessibles également, avec donc des cheminements qui seront plus ouverts.

M. HULIN : Pour les plantations c'était le seul sujet.

Après j'avais aussi des remarques sur la présentation précédente, merci Rozenn.

Pour commencer une remarque qui peut paraître technique mais qui ne l'est pas : Je ne suis pas le seul à avoir fait la remarque sur la vidéo qui est sur Facebook et la manière dont la caméra est orientée, et j'ai vérifié tout à l'heure quand Rozenn parlait, on ne la voyait pas. C'est donc quand même un problème qu'elle soit orientée toujours de la même manière ; et par ailleurs quand on a une présentation par un élu, c'est dommage qu'on ne puisse pas la voir par Facebook.

M. le Maire : Je comprends bien cette remarque sur l'absolue neutralité de ce positionnement qui est dicté par l'impératif de la salle mais je pense que c'est un sujet sur lequel il faudra travailler, il faudra qu'on prenne le temps de le faire.

M. HULIN : Nous avons bien évidemment fait un courrier pour faire remarquer ce problème de caméra, tu as remarqué que dans ce courrier il n'était pas question que de nous mais de tout le monde puisque nous sommes de nombreux conseillers municipaux à prendre la parole sans que personne ne nous voie. Il n'y avait donc rien du tout de partisan dans notre question.

Sur le sujet des mobilités, je remercie encore Rozenn de cette première diapo où l'on parle de piétons mais aussi de transports en commun, de voitures et aussi de vélos parce que lorsqu'on a eu la présentation par le bureau d'études, il était beaucoup plus question de vélos que de voitures et ça s'était arrêté là. Donc c'était quand même problématique.

Je vois que dans les ateliers il y a un certain nombre de citoyens qui ont parlé d'autres sujets, il y a les transports en commun, il y a parfois des sujets piétons mais

assez peu, ce que l'on peut trouver dommage dans une étude sur les mobilités, la mobilité ce sont tous ces sujets-là, d'avoir un diagnostic qui concerne principalement le vélo et la voiture alors qu'il y a effectivement les cheminements piétons et les transports en commun, c'est assez dommage.

Autre sujet : on peut voir l'intérêt d'avoir des ateliers sur certaines zones mais l'inconvénient que cela a, c'est que du coup on a des travaux qui sont segmentés, parfois un peu isolés, je vois bien l'intérêt de demander l'avis des habitants sur des quartiers donnés, ce travail-là en précision est utile mais je pense qu'il y aurait moyen de travailler un peu plus sur le lien entre ces différents quartiers ; et pour être complet, en tant que riverain de l'avenue Carnot j'ai assisté à des réunions sur le devenir de la voirie où l'avis des riverains sur la circulation a été demandé mais finalement cette circulation n'impacte pas que les riverains, elle impacte tout le monde sur cette ville. Donc les choix qui sont faits par ces riverains-là, à mon avis, devraient être plus mis en perspective avec la totalité de la circulation sur la ville. Or lors de cette réunion, ce n'est pas complètement l'impression que l'on a eue et c'est un peu dommage.

La question que j'avais et tu l'as un peu évoquée à la fin, Rozenn, c'est une question de calendrier : maintenant qu'on a eu ces ateliers, qu'est-ce qu'il est prévu de faire ? On a une première partie des travaux qui sont prioritaires, qu'est-ce que cela veut dire en termes de calendrier ? Et par la suite, que va-t-il se passer suite à ces études et aux différentes remarques ? Merci.

Mme BOULER : Concernant le calendrier on va effectivement continuer à travailler ensemble, à travailler avec les Verriérois, tu le sais comme moi, que ce soit par le diagnostic quand il a été présenté ou par Facebook, ou par le mensuel de Verrières, toute la population a été invitée à ces ateliers, chacun était libre de devenir contributeur à son secteur ou un autre secteur de la ville, ce qui a été le cas pour Jaurès, il n'y avait pas que des gens du secteur, pour le Coton ??-Coteau Paris il n'y avait pas que des gens du secteur, c'est bien un ensemble de la population qui a aussi participé. Comme je le disais tout à l'heure, le transit part de la rue de Paris et va sur différents secteurs. On est bien obligé de traiter ce secteur-là pour ensuite avoir moins de flux qui traverse la ville, et donc le traiter au fur et à mesure, un peu comme un puzzle, on traite les problématiques en local si elles sont locales pour regrouper cela après sur un plan général. Bien entendu que les propositions qui ont été faites sur tel ou tel secteur vont être réétudiées par le cabinet, elles vont être réétudiées au niveau technique chez nous pour pouvoir avoir justement quelque chose de cohérent ; pareil pour le stationnement, pareil pour le piéton. Le piéton est venu en dernier parce que le diagnostic, même si l'on sait qu'il y a des problématiques piétonnes, que ce soit au centre-ville, que ce soit sur certaines portions de trottoirs, elles ne nous sont pas apparues comme étant primordiales dans la mise en place des ateliers. Par contre ce qui pourra être fait après les élections, à la restitution de l'ensemble des propositions qui seront faites, c'est la possibilité d'envisager tout à fait de faire aussi un atelier piétons, peut-être plus court que ceux qui ont été faits sur les secteurs au niveau de la mobilité globale, et de travailler ensuite en pensant à toutes les couches : le piéton, le vélo, le transport en commun et la voiture, et voir comment tout cela s'articule. Bien entendu on a tout ça en tête, que ce soit nous, les services techniques ou le cabinet qui va faire des propositions.

M. PEPERS : Merci Jean-Paul pour cette présentation, on a un catalogue de végétaux qui est extrêmement intéressant surtout par le fait, comme tu l'as dit, qu'il y a des couleurs de feuilles différentes, il y a des odeurs de fleurs différentes et surtout il y a de la floraison en gros de février à septembre, ce qui est très important pour la

biodiversité et faire que tous les insectes ailés, notamment les papillons, puissent aller chercher du nectar.

Dans les travaux des services, je ne l'ai pas entendu mais j'ai peut-être été inattentif, il y a un point qui est extrêmement important qui est l'arrosage. Quand on plante des arbres en février ou mars, alors évidemment ce ne sera pas des arbres à racines nues, ce sera en godets, il faut les arroser et on a un certain nombre d'arbres dans la commune qui ont souffert l'été dernier. Merci d'intégrer l'arrosage.

M. MORDEFROID : On a eu un été particulier, je ne parle pas que du mois de juillet, je parle de l'été, mais je crois qu'il y a aussi une réalité qu'il faut connaître et qui malheureusement est difficile à gérer, c'est que les arbres, quand ils sont plantés par l'entreprise, sont plantés par une entreprise qui offre une garantie de reprise mais malheureusement pour nous, parfois, certaines entreprises ne mettent pas le personnel nécessaire pour effectuer l'arrosage et préfèrent revenir replanter un arbre plus tard ; je ne dis pas que c'est bien, je dis que c'est la réalité conventionnelle ; et en plus si jamais on se mettait, nous, à arroser, on se mettrait en défaut par rapport au contrat puisqu'on se mettrait en situation d'avoir rompu nous-mêmes la convention. C'est un sujet très ennuyeux et dans le même genre de sujet qui, moi, me donne des boutons, c'est aussi -mais je ne veux pas faire de la peine à Jean-Louis- que quelquefois, quand on a des prestataires d'accompagnement de voirie on ne maîtrise pas bien les choses, on a un contrat avec le prestataire de voirie mais on ne maîtrise pas le prestataire d'espaces verts du prestataire de voirie. Là aussi on voit quelquefois -et j'ai vu de mes propres yeux- des choses curieuses que nous ne pouvons malheureusement pas maîtriser, mais cela ne nous empêche pas d'être vigilants.

M. le Maire : Merci beaucoup, s'il n'y a pas d'autre demande de parole sur ces points d'information, nous allons reprendre le fil usuel du conseil municipal avec les informations de ce conseil municipal qui -je me rends compte que je ne l'ai pas souligné- doit être normalement le dernier de ce mandat, ce qui explique une certaine longueur sur les prévisions de manifestations.

(Il est fait lecture par Monsieur le Maire des cérémonies et événements survenus sur la commune depuis le dernier conseil municipal, et à venir prochainement.)

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

1 - Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et de l'Etat Civil avec le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne.

(Rapporteur : M. Gérard DOSSMANN)

(Lecture du rapport de présentation).

Le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne constitue autour de lui un groupement de commandes qui a notamment pour objet la passation, pour le compte des membres du groupement, d'un marché de prestation de service pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil, opération rendue obligatoire par le décret 2010-783 paru le 11 juillet 2010 (pour les actes administratifs) et l'arrêté du 22 février 1968 pris en application de l'article 2 du décret no 68-148 du 15 février 1968 (pour les actes d'état-civil).

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels.

A cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur. Ce dernier est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de passation du marché et de procéder au choix du titulaire. A ce titre, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à signer, notifier et exécuter le marché au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement.

La convention précise que la mission du CIG Grande Couronne comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération. Les frais de procédure de mise en concurrence ainsi que les autres frais occasionnés pour le fonctionnement du groupement ne feront pas l'objet d'une re-facturation aux membres du groupement.

Il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner, d'adopter et d'autoriser son exécutif à signer cette convention constitutive du groupement de commandes. La délibération qui sera adoptée constituera l'annexe 2 de la convention constitutive.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de renouveler l'adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs.

M. MORDEFROID : Est-ce que la mission de simplification des recueils administratifs s'est intéressée à cet acte de reliure ?

M. DOSSMANN : Du fait que la loi n'ait pas été changée, la mission ne s'est pas intéressée ou du moins n'a pas conduit à supprimer ou à transformer ces dispositions.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

2 - Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : manifestation d'intérêt pour l'élaboration d'une charte communale.

(Rapporteur : M. Jean-Paul MORDEFROID)

M. MORDEFROID : Je ne présente pas quelque chose de simple, je l'avoue, mais on est dans un autre registre : Le Plan Air Energie Territorial est un ensemble d'études et de recommandations qui touchent à peu près tous les sujets de la vie quotidienne, chaque intercommunalité ou chaque commune doit en faire un, certains même sont arrivés à la deuxième génération, et ce plan doit rassembler l'ensemble des actions qui permettent de diminuer la pollution, la consommation d'énergie et la production de gaz à effet de serre.

Pour ce qui nous concerne, la communauté de Paris-Saclay à laquelle nous appartenons a adopté son Plan Climat Energie Territorial le 26 juin 2019, c'était un an et demie après notre rentrée dans cette communauté, et pour ce qui nous concerne, nous avons été vraiment associés à ce Plan qui a été piloté par Thomas Joly au sein de la CAHB, et nous sommes arrivés en cours de route dans l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Paris-Saclay.

A l'époque, plusieurs adjoints, qui n'étaient pas forcément au conseil communautaire, ont essayé de participer mais le train était déjà bien parti et c'est une grosse affaire, l'élaboration d'un Plan de ce type qui concerne les services

compétents, qui mobilise la plupart des services, chacun de ces services trouve des gisements d'économies, d'amélioration, de réduction d'énergie, etc., et donc ont participé les élus communautaires ou communaux, la société civile à travers les professionnels, les associations diverses et variées, le tout généralement piloté par une équipe de consultants.

Ce travail auquel nous avons été assez peu associés à cause du timing a débouché sur 126 actions, cela montre que ça touche à énormément de sujets, chacune de ces actions étant déjà assez copieuse et importante, et donc on se retrouve face à une difficulté : ce plan, nous l'avons validé en tant que commune mais il est un peu loin de nous, et donc la proposition qui nous est faite ici est d'exprimer notre intérêt, notre manifestation d'intérêt pour l'élaboration d'une charte communale pour exprimer que nous avons l'intention de nous associer d'une manière ou d'une autre à la façon de préciser, de décliner, de conduire chacune de ces actions dans le cadre de notre commune avec la population, avec les services, les associations, etc., mais en cohérence avec le plan tel qu'il a déjà été élaboré et validé au niveau de l'intercommunalité.

Et c'est vrai que nous faisons déjà des choses pour la rénovation des bâtiments communaux, pour le changement et l'amélioration de l'éclairage public, pour l'animation des scolaires, pour le développement des circulations douces, pour le remplacement des véhicules électriques municipaux par des véhicules thermiques, etc., etc.

L'enjeu va donc être de rentrer dans une démarche intercommunale et d'aller plus avant vers une animation intercommunale qui permettra de partager les expériences et les bonnes pratiques entre les communes, de coopérer peut-être de façon plus explicite avec les services de l'intercommunalité, enfin de mieux faire coopérer nos services, et de mieux communiquer sur ce qui est fait, mieux valoriser aussi les ressources que la communauté d'agglomération a mobilisées et avec lesquelles pour l'instant on a encore un peu de mal à travailler, je pense par exemple à l'Association des Energies qui fait de temps en temps des permanences mais ce n'est pas encore tout à fait au point entre les structures.

Notre souci, au fond, et c'est dans la note, je ne vais pas lire le tout, le principe de ce travail en commun, ce sera d'avoir un référent élu ou technicien pour cela, de participer aux réunions, nous le faisons déjà, d'inscrire les plans d'action communaux dans le projet général de l'intercommunalité, de construire des plans d'actions spécifiques aux enjeux communaux en accord avec la charte, et enfin de promouvoir le Plan Climat auprès des partenaires et dans les projets.

Alors vous allez me dire que ça ressemble à une usine à gaz, ça pourrait être une usine à gaz à effets de serre, j'espère que non, ce serait un comble, le but est de trouver le moyen d'une coopération fluide, efficace, effective, ce sera du boulot mais c'est le moyen nécessaire pour pouvoir avancer en bonne intelligence entre les communes, l'intercommunalité et d'autres partenaires éventuellement.

Cela nous donne une douzaine de sujets, je ne vais peut-être pas développer, je crois que c'est un enjeu important sur lequel il faudra que plusieurs élus se mobilisent, ça veut dire des réunions mais il faut espérer aussi qu'on aura des méthodes de travail qui permettront d'éviter des déplacements, on va travailler cela aussi au niveau de l'intercommunalité, travailler à distance, etc.

Je vous propose donc de voter cet appel à manifestation d'intérêt en espérant que nous pourrions bien transformer l'essai.

M. le Maire : Merci cher Jean-Paul, je souligne à quel point effectivement cette délibération et ce plan Air Climat Énergie Territorial nous donnent à voir la richesse

du développement durable et contrairement à ce que l'on dit parfois, son caractère réellement opératoire et opérant jusque dans le quotidien, nous avons eu récemment à nous prononcer sur des délibérations très générales mais là, cette fois-ci, on voit bien qu'il y a des déclinaisons qui, à partir du très général, aboutissent à des applications qui sont très concrètes et capables de modifier en profondeur l'action publique et la vie de nos administrés. Y-a-t-il des questions ?

Mme GUILLANTON : J'avais une question : tu as dit, Jean-Paul, qu'une analyse du contexte communal allait être réalisée, je suppose que c'est un diagnostic, sous quelle forme doit-t-il être fait ? Et apparemment il y a des actions qui ont déjà été menées, est-ce que tu peux nous en dire un peu plus ?

M. MORDEFROID : Je ne sais pas ce qui sera fait mais il y a déjà des actions qui ont été menées, on en a déjà parlé ici, que ce soit par rapport aux copropriétés mais là on peut faire beaucoup plus et beaucoup mieux, ou que ce soit par rapport à la gestion des biodéchets qui avance très bien dans les écoles avec notre partenaire API qui a mis en place récemment des poubelles avec des tas de tris et des conteneurs pour biodéchets. Il y a la question des circulations douces, on l'a déjà dit. Je ne peux pas te dire à aujourd'hui comment sera fait le diagnostic, ce sera en dialogue avec la CPS.

M. HULIN : Premièrement c'est déjà une bonne nouvelle que la CPS ait un Plan Air Climat Energie Territorial, c'est aussi à mon avis une très bonne initiative, une très bonne idée que les communes puissent s'y intégrer puisque sur ces sujets-là, au-delà d'avoir des actions parfois prises isolément, il faut vraiment avoir une vision collective, une vision à long terme, et donc il faut que ces actions s'inscrivent dans une stratégie parce qu'accumuler des actions les unes après les autres, ce n'est pas suffisant vu l'ampleur du sujet.

Du coup je voudrais être sûr de comprendre : dans ta présentation, Jean-Paul, tu dis que cette stratégie est loin de nous, ce à quoi François Guy tu dis que ce sont plutôt des actions concrètes, donc du coup est-ce qu'elle est loin de nous ou concrète ou précise ? A la lecture du document je vois effectivement tout un tas d'actions concrètes mais comme Jean Paul a parlé « d'usine à gaz » et « d'effets de serre », moi je vois un référentiel avec des actions, il y en a beaucoup mais ce que je comprends, c'est qu'elles sont -ou pas- à prendre et qu'en fonction de ce qui va être fait, au milieu de toutes ces actions, cela peut être -ou pas- un coup d'épée dans l'eau et -ou pas- une usine à gaz... on est bien d'accord ? C'est un très bon engagement et on le votera avec grand plaisir mais je n'ai pas l'impression que ce soir on rentre dans le concret et qu'on rentre dans des actions pour de vrai et je voudrais que tu m'expliques ce que tu as voulu dire par « cette stratégie est loin de nous ».

M. MORDEFROID : Alors si j'ai dit cela, je ne sais pas ce que j'ai voulu dire exactement mais cela me semble tout à fait possible d'avoir une stratégie stratosphérique pas forcément très claire et beaucoup d'actions concrètes, et justement l'enjeu, parce que les actions concrètes on les a, il y a des gens qui les portent déjà, il y a des services qui les font, l'enjeu est d'arriver à faire le lien entre une stratégie très générale qui a sa propre cohérence au niveau de la communauté d'agglomération, c'est indiscutable, elle a été pensée, ruminée, mâchée et produite... Mais toute la difficulté, c'est un enjeu assez classique dans le monde où nous sommes aujourd'hui, notamment à cause du millefeuille administratif, toute la préoccupation, c'est de prendre en compte cette complexité pour que ce qui a du sens à un certain niveau : communal ou intercommunal, dans les grandes lignes, puisse retrouver ou injecter du sens. Les actions concrètes ont déjà du sens pour

ceux qui les font. La plupart du temps les actions concrètes sur le terrain se font bien, quand les enfants trient des déchets alimentaires ou quand on plante des arbres ou autres, les gens savent ce qu'ils font, après ils ne voient pas forcément l'impact que cela peut avoir et comment c'est coordonné avec d'autres activités. Donc pour moi c'est un enjeu intellectuel et politique et ce n'est pas forcément simple de faire le lien entre les deux niveaux.

Il y a un deuxième enjeu qui est tout aussi important : c'est de faire le lien au niveau horizontal, si on se parle entre les communes quand on fait ce que l'on fait, on va quand même aussi gagner beaucoup en pertinence d'abord et en efficacité ensuite, cela me semble aussi un point important.

M. le Maire : Je voudrais compléter par une référence à la page 11 du document qui nous est remis sur le mode opératoire qui précisément dit bien qu'à partir de la manifestation d'intérêt que nous allons poser ce soir, nous allons rentrer en tant que commune dans « l'élaboration d'une charte qui engage la commune dans une déclinaison communale d'actions qui reposent sur un état des lieux qui est préalable à l'élaboration de la charte, avec une validation politique et avant la mise en œuvre d'actions ». Cette problématique est tout à fait claire, je crois, avec ce référentiel d'actions qui à chaque fois est décliné, avec la présentation de l'Etat de l'action dans sa dynamique globale, avec ensuite la déclinaison au niveau de la CPS et ensuite la déclinaison communale. Donc on est bien dans quelque chose qui n'est pas dans l'éther de la pensée, qui est bien dans des déclinaisons possibles avec un certain nombre d'exemples, on n'aura pas certainement à tous les mettre en œuvre mais ce sera toute la réflexion autour de cette charte qui engagera effectivement la commune.

Par exemple je suis allé page 12 sur la partie, on parle de « proposer un engagement dédié aux copropriétés pour engager des travaux de rénovation » et pour constater qu'il y a eu des actions de la CPS, des actions de la commune, on parle de, je cite « des exemples adaptés à chaque fois dans le contexte ». C'est ce travail-là dans lequel nous nous engageons et ce travail-là dans lequel on place la commune de Verrières et je crois qu'effectivement il n'y a pas du tout de débat entre nous parce qu'on sera tous d'accord pour se dire que dans l'ensemble de ces actions, on a un certain nombre de priorités qu'on dégagera et sur lesquelles on construira quelque chose de tout à fait concret.

M. HULIN : Effectivement on était d'accord mais plus Jean-Paul parle de ces stratégies, plus je me pose des questions. Tu viens de parler de « stratégie stratosphérique », tu as parlé aussi « d'usine à gaz », là de « stratégie stratosphérique », ce n'est pas très rassurant, si vraiment c'est cela, ce n'est pas proche de nos enjeux, etc... Jean-Paul a quand même fortement insisté sur le sujet, donc est-ce qu'on peut avoir un avis, est-ce que cette stratégie stratosphérique, vous l'avez votée ?

Ensuite, pour revenir sur ce que vient de dire François Guy, je suis tout à fait d'accord avec toi sur les actions, la seule chose que je dis, c'est qu'au moment du choix ça va juste tout changer, tu as pris l'exemple effectivement d'accompagner les copropriétés, dans les actions de la commune qui sont à adapter, il y a soit organiser une visite de copropriétés rénovées, soit animer un atelier, on voit bien que déjà entre ces deux sujets-là ce n'est pas la même chose ; et ensuite j'imagine qu'on peut aller plus loin. C'est cela que je voulais dire en disant que pour l'instant on n'en est pas au stade du concret, au moment du choix des actions précises que l'on mène, c'est là qu'on verra effectivement l'ambition de ces actions.

M. le Maire : Tu as tout à fait raison, on n'en est pas encore au stade du concret, on en est quand même au stade de se dire premièrement qu'on est volontaire pour le faire ; deuxièmement, que sur la base de ce volontariat on veut initier et tous ensemble une démarche qui est une démarche qui va déboucher sur quelque chose qui nous engagera et sur quelque chose qui aura évidemment à être concret. Mais on n'est pas à ce stade en train de présenter quelque chose qui est cadrée, ficelée, et qui arrive avec une déclinaison dans tous les détails, on aura à le construire ensemble parce que si l'on veut que cela ait du sens, mais tu le sais infiniment mieux que moi, en tout cas largement aussi bien, si l'on veut que cela ait du sens il faut précisément que cela corresponde à nos réalités, à nos enjeux, et qu'on voie que ce que l'on fait déjà, ce n'est pas juste de la cosmétique. On va mettre ensemble un certain nombre de points sur lesquels on est déjà forts et on va pouvoir dire : Regardez comment on est beau, parce que le fait est qu'on est très beau, mais on peut être infiniment mieux qu'on ne l'est, et on va pouvoir avoir ces déclinaisons qui auront beaucoup de sens sur chacun des éléments.

Ce qu'évoque Jean-Paul, en tout cas moi ce que j'entends quand j'entends « stratosphérique », je n'entends rien d'autre que « penser global agir local », il y a effectivement là quelque chose qui est de l'ordre d'une pensée globale à l'échelle de grands principes et d'un territoire qui peuvent paraître stratosphériques, tout le défi qui nous est demandé, tout le défi qu'on est appelé à ramener et un certain nombre d'entre nous y sont engagés au quotidien, c'est précisément de faire que localement cela ait du sens et que dans des actions concrètes cela dessine quelque chose de la vie de demain.

Mme BOULER : Je voulais juste reprendre un exemple sur le point 6, à la page 17 : développer les mobilités douces. C'est clairement un ensemble d'actions et d'aménagements que nous avons déjà dans le plan Mobilités, donc là aussi on a agi avec la CPS, la descente de la rue de Paris vers la rue de fond de Vallée, cet aménagement a été fait dans ce cadre-là et correspond tout à fait à notre plan Mobilités. Donc il y a des choses qui sont faites, qui sont en train d'être faites, on peut aller toujours plus loin bien entendu, ce à quoi on s'emploiera après avec la CPS, c'est toujours en validation chez nous.

M. le Maire : Merci beaucoup. D'autres prises de parole ?

M. MORDEFROID : Je voudrais dire un mot : Je réagis aussi en fonction de mon expérience personnelle pour avoir piloté une mission de ce type : autant c'est relativement clair de piloter une démarche plan Climat Energie dans une entité que l'on contrôle, par exemple une commune ou par exemple un conseil départemental ou un conseil régional quand on fait un plan Air Climat Energie sur le patrimoine ou le périmètre d'activité politique d'une institution, l'institution maîtrise, mais quand on est dans le cas d'une intercommunalité et des communes avec, on est très exactement dans toutes les problématiques dynamiques de relations entre ces deux étages qui ne sont pas forcément simples, on le sait bien. Donc c'est pour cela qu'il y a un vrai travail à faire, une implication à avoir pour que cela soit vivant et je ne fais aucun procès d'intention à la CPS, au contraire, ce document témoigne de la volonté de faire un travail partenarial entre l'intercommunalité et les communes, et cela me semble extrêmement positif sachant que le risque est effectivement d'avoir quelque chose qui ressemblerait à la planification soviétique si on ne fait pas ce travail partenarial.

M. le Maire : C'est pourquoi après ce funeste présage ou cette mise en garde plus exactement qui emprunte à l'histoire ce qu'elle n'a pas de plus glorieux, -pardon pour ceux qui peuvent être nostalgiques du système de planification soviétique qui se

trouvent dans cette salle, je sais qu'il y en a peut-être quelques-uns...- il est demandé au conseil municipal d'approuver le principe sous la forme d'une manifestation d'intérêt de la rédaction d'une charte communale « Air, Energie, Climat » et de m'autoriser à engager la commune de Verrières-le-Buisson dans le plan Climat Air Energie Territorial auprès de la CPS pour la durée du PCAET.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Il reviendra à la commune de s'engager effectivement dans tous les sens du terme dans cette charte communale, je vous remercie.

3 - Occupation du domaine public pour l'exploitation commerciale de vélos à assistance électrique en libre-service – Fixation du montant de la redevance.

(Rapporteur : Madame Rozenn BOULER)

(Lecture du rapport de présentation.)

La ville souhaite pouvoir proposer un service de vélos à assistance électrique partagés et en libre-service, idéal pour de courts trajets locaux, accessible via une application smartphone, et qui garantit un partage respectueux de la voie publique grâce à des stations ultra-compactes.

4 stations ont été identifiées, avec un déploiement possible de 2 à 4 :

- ✓ une station en centre-ville à la Poste
- ✓ une station à l'Ouest à la croix Pasquier
- ✓ une station à l'Est aux Prés Hauts
- ✓ une station au Sud, devant le stade Desnos

Chaque borne, qui ne nécessitera pas de travaux, pourra être équipée d'un maximum de 20 vélos, sur l'équivalent d'une place de parking.

Le pilotage s'effectuera à travers une application sur smartphone qui permettra le paiement direct de la course, de rechercher un vélo disponible et le guidage vers la destination, sachant que le free floating ne sera pas autorisé.

Suite à la candidature spontanée d'une entreprise, un « avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public de la ville » a été formalisé. Son projet, qui précise l'encadrement de la mise en place de ce service, est joint à cette notice, pour parfaite information. A l'issue de la procédure, un contrat d'occupation du domaine public sera signé avec le bénéficiaire retenu, pour un an.

En complément et pour finaliser ce projet, le Conseil municipal doit décider le montant d'une redevance, à la charge du bénéficiaire, pour l'utilisation du domaine public.

Compte tenu de l'absence d'un service similaire à l'heure actuelle, et de l'impossibilité de connaître le succès d'un tel service auprès du public, il est proposé de retenir une redevance d'un montant forfaitaire de 100 € par an et par emplacement.

M. FASS : Quelques questions et remarques même si ce projet va dans le bon sens : D'abord il y a la question de la sécurité, c'est-à-dire que sur les emplacements qu'on a vus, cela voudrait dire que les cyclistes prendraient des vélos et ne se retrouveraient pas forcément sur les pistes cyclables derrière, avez-vous pensé à la prise en compte de la sécurité avec ces nouvelles localisations de vélos ?

Deuxième chose : il me semble qu'il y a des places d'Autolib' qui sont prises, anciennement Autolib', je me pose la question du statut des Autolib', est-ce que cela nous appartient bien ? Est-ce qu'on a vraiment la pleine gestion sur ces places-là ?

Une autre question : est-ce que cela va être suffisant de faire cet appel justement et cette publicité préalable surtout qu'on n'a pas du tout d'informations sur le niveau de la publicité préalable qui va être mise en place, déjà nous assurer d'avoir le meilleur prestataire pour cela, surtout dans un contexte où il y a eu une candidature spontanée ? Je suppose que vous êtes très au courant de la question mais en termes de mise en concurrence, est-ce que c'est le meilleur moyen ?

Et enfin, toujours sur cette question de contrat public, et je m'en excuse, là cela va être seulement sur une année, c'est très court, après il y aura eu des aménagements, qu'est-ce qu'on en fera ensuite et est-ce que du coup il est prévu plutôt une délégation de service public, un contrat de délégation de service public comme pour les Vélib' à Paris par exemple, etc... sur lequel on aurait beaucoup plus de contrôle en termes de gestion ? Quitte à faire ce choix, autant l'assumer réellement et pourquoi pas alors une délégation de service public ? Merci.

Mme BOULER : Je vais essayer de répondre, peut-être pas dans l'ordre : La DSP : il n'y en a pas pour l'instant, elle a été proposée mais refusée au niveau de la CPS et donc elle sera reproposée dans moins d'un an. On verra à ce moment-là et c'est pour cela aussi qu'on a pris un contrat d'un an, cela nous permet de faire un premier test, de voir comment la population réagit, à quoi cela va servir, et d'avoir un peu de statistiques là-dessus.

Concernant les emplacements, en fait il n'y a pas du tout besoin d'électricité, les batteries sont récupérées par la société, en tout cas par celle qui nous a été présentée et qui a fait candidature spontanée. Il n'y a pas de batteries à recharger, donc on peut le positionner sur un emplacement d'Autolib' si on veut le prendre mais on peut le mettre n'importe où ailleurs à la place juste d'une place de parking. C'est pour ça que je disais en fait qu'il n'y a pas d'installation, ils viennent, ils mettent juste l'infrastructure du premier vélo et tous les autres vélos se mettent les uns sur les autres.

Concernant la sécurité, c'est comme la circulation à vélo normale, on n'a pas multiplié à aujourd'hui et du jour au lendemain l'ensemble des itinéraires vélos mais on l'a vu dans le plan Mobilités aussi, on a pour vocation de déployer un peu plus de bandes cyclables sur la ville.

M. le Maire : Je voudrais rajouter qu'il y a un mot qui est essentiel, enfin deux par rapport à cette notice qui sont essentiels, ce sont les mots « cohérence » et « expérimentation », cohérence par rapport à la délibération précédente parce qu'en réalité on est bien dans une démarche qui est cohérente avec l'ensemble des efforts faits pour renforcer les mobilités douces et cela a été évoqué par Rozenn, c'est un des points de la délibération précédente ; mais aussi cohérence avec l'accompagnement de ce qui a été mis en place par la région Ile-de-France avec les Véligo, avec les offres d'aide à l'achat de vélos électriques ; est-ce qu'il faut avoir la propriété d'un vélo électrique pour pouvoir profiter des aménités d'un vélo électrique ? Non, pas forcément et c'est assez intéressant de se dire qu'il y a une possibilité de mise à disposition de vélos électriques pour des personnes qui par hypothèse n'en sont pas propriétaires. Étant entendu qu'on a régulièrement des demandes au niveau de la commune d'emplacements sécurisés émanant de propriétaires de vélos électriques qui nous disent : moi je suis propriétaire d'un vélo électrique ou j'aimerais bien l'être mais je n'ai pas de parking à vélo sécurisé et donc qu'est-ce que je fais de mon vélo ? Cela m'embête de le laisser la nuit dans la rue

même si Verrières n'est pas l'endroit le pire pour laisser un vélo pour peu qu'il soit bien accroché, et puis on a un certain nombre de rails mais pas tant que cela non plus. De ce point de vue cette offre répond beaucoup à cette demande de découverte, d'expérimentation du vélo électrique avant peut-être des acquisitions ou des contrats de locations un peu plus pérennes, etc. C'est quelque chose qui enrichit l'offre qui est constatée.

Je voudrais aussi réagir sur l'interrogation tout à fait judicieuse et pertinente sur la durée d'un an. C'est vrai qu'un an cela ne paraît pas beaucoup, en même temps un an est une durée qui est pratiquée par d'autres communes de la CPS notamment, on n'invente rien, on fait des choses qui sont aussi à l'œuvre dans d'autres communes de la communauté Paris-Saclay... Les mots Autolib' et Vélib' ont été employés évidemment à juste titre parce que cela incarne très bien cette nouvelle économie de la fonctionnalité qui vise à rénover un peu le rapport à un certain nombre de choses, ici le rapport au mode de locomotion, qu'il ait été automobile ou qu'il soit par vélo. La problématique de l'économie de la fonctionnalité, c'est toujours qui porte le risque ? On a bien vu avec Autolib' qu'on avait un modèle qui était intéressant, qui avait l'air de marcher assez bien et celui qui portait le risque, en l'occurrence la société Bolloré, avait aussi la main sur la pérennité du modèle et au moment où ils ont décidé de se retirer, Autolib' a cessé d'exister. Ici on est sur des propositions parce qu'il y en a plusieurs, même s'il y a une candidature spontanée effectivement comme c'est indiqué et c'est celle qui est présente sur la communauté Paris-Saclay, mais nous sommes en présence de modèles dans lesquels la commune pourrait dans un monde idéal -ou irréel, je ne sais pas- se dire qu'elle va investir dans des vélos et les mettre à la disposition des Verriérois pour voir comment cela fonctionne. Ce n'est pas notre métier, ce n'est pas notre expérience, ce n'est pas notre compétence. Et là on a des opérateurs qui portent des propositions avec un modèle économique dont ils ont évalué la rentabilité et qui ne demandent que la mise à disposition d'emplacements du domaine public. Finalement cette expérimentation est double, c'est l'expérimentation par les Verriérois de l'usage de ces vélos électriques pour voir si dans leur quotidien cela peut leur rendre des services, s'ils y prennent goût, celui qui parle ici y a pris goût et c'est une drogue puissante que le vélo électrique, mais au-delà de l'expérimentation c'est aussi l'expérimentation du modèle économique qui est proposé. Un an est une durée qui est courte mais l'avantage, c'est qu'au bout d'un an on va pouvoir faire le bilan de l'opération et voir si ça a rencontré son public.

Au jour d'aujourd'hui nous ne savons pas, je crois que personne ici ne sait si cette opération sera un succès, si les Verriérois vont vouloir tenter l'expérience et s'ils vont trouver qu'économiquement c'est rationnel parce que les modèles sont quand même un peu chers sur la mise à disposition. Mais voilà, il y a une société qui propose ce service, on peut l'expérimenter et dans un an on pourra tirer les enseignements de cette expérimentation soit pour continuer, soit pour explorer d'autres voies avec d'autres opérateurs, soit pour se dire que non, finalement, ce n'est pas la voie d'avenir. C'est vraiment l'esprit qui préside à cela : la cohérence par rapport à cette évolution du comportement que l'on essaie d'accompagner sans rien imposer, et l'expérimentation sous ces deux aspects.

M. FASS : C'est bien compris, merci, on ne veut pas prendre complètement le risque avant de complètement connaître les tenants et aboutissants d'une telle opération, je comprends. Simplement sur une DSP justement le risque sera assumé par l'opérateur, le risque d'exploitation notamment, donc cela pourrait être justement intéressant par la suite si cela marchait de prendre une DSP.

Sur la mise en concurrence, c'est une question à laquelle vous n'avez pas répondu.

Mme BOULER : A partir du moment où l'on va le publier, la mise en concurrence sera ouverte, on a eu une candidature spontanée mais on peut très bien avoir quelqu'un d'autre qui fasse une autre proposition.

M. HULIN : La réponse aux questions suscite des nouvelles questions : Rozenn, tu as dit qu'on n'était pas du tout obligé d'utiliser les zones Autolib' puisqu'on n'a pas besoin de stations électriques, or sauf erreur ou alors j'ai mal compris, les plans qui sont fournis, je m'excuse pour les gens qui n'ont pas le dossier du conseil, il y a des plans qui donnent la localisation des quatre stations prévues, et sauf erreur, sur les quatre il y en a trois qui sont sur les places Autolib', donc cela veut dire que malgré tout la ville a fait le choix de faire cela, cela pose donc à nouveau la question des places Autolib' : aujourd'hui quel est leur statut ? C'est peut-être une question d'ordre général, quel est leur statut sachant que le syndicat Autolib' n'existe plus, etc. ?

Et ensuite, dès lors que vous avez décidé d'interdire le Free-floating, alors pour que tout le monde soit bien au clair, c'est : je garde mon vélo là où je veux hors stations, on le voit dans Paris avec des vélos rouges un peu partout sur les trottoirs, dès lors que vous avez interdit cela, ça veut donc dire que typiquement, pour se rendre au collège il n'y a pas de station, pour se rendre dans les écoles primaires il y en a quelques-unes, pour se rendre à l'Espace Bernard Mantienne il y en a une, pour le primaire je peux aller chercher les enfants à vélo, déposer le vélo... par exemple pour le collège qui me semble être un endroit intéressant, pour l'instant je pense qu'à cet endroit-là il n'y a pas moyen de laisser son vélo...

M. le Maire : Il y a un élément de réponse qui est dans la réponse précédente autour de l'aspect expérimentation : on ne peut pas multiplier les implantations, il y a quelque chose de très assumé, un effet d'opportunité sur l'utilisation des emplacements Autolib' pour les trois premiers points qui n'avaient quand même pas été choisis par hasard, c'est-à-dire qu'on les avait bien positionnés parce qu'ils répondaient à un certain nombre de besoins, à une certaine cohérence territoriale ; on a rajouté le stade Robert Desnos précisément pour rééquilibrer un peu par rapport à un lieu d'activité... Je mentionnais tout à l'heure les prix, les prix que l'on constate ne sont pas nécessairement idoines pour le budget d'un collégien même Verriérois, et par voie de conséquence on ne saurait que trop recommander le vélo « à mollets » pour les collégiens, ce qui a beaucoup d'avantages y compris en termes de santé et d'éducation sportive et physique.

Et si Autolib' n'existe plus, le syndicat lui existe encore et nous avons même un syndicaliste parmi nous, je vais lui laisser la parole pour évoquer cette question.

M. MORDEFROID : Merci, effectivement je représente la commune au syndicat mixte Autolib' - Vélib' Métropole et je fais partie du bureau. Ce syndicat qui s'appelait Autolib' a récupéré, si je puis dire, à la demande de la Mairie de Paris la compétence Vélib' au moment du changement du système Vélib'. Après il y a eu la catastrophe industrielle avec l'arrêt de Bolloré mais le syndicat gère maintenant le contentieux et gère aussi les Vélib' avec la fortune que l'on sait, cela progresse, avec les grèves ils ont fait à la fois beaucoup de voyages mais aussi beaucoup de réparations, c'est le problème.

Sur la question des places qui a été posée par Jérémy, nous avons voté une convention avec le syndicat pour récupérer la libre jouissance de ces places. Donc ces places, nous en avons la jouissance même si tant que le contentieux n'est pas résolu, elles ne nous sont pas encore rétrocédées. Cela avait été une demande pour que les communes puissent faire ce qu'elles voulaient justement de ces places dont elles ne savaient pas forcément quoi faire.

Troisièmement : cela avait été vu aussi et disons anticipé, à savoir que pour l'instant un prestataire connu n'a pas besoin de branchement électrique mais on ne s'est pas interdit un jour d'en avoir besoin. Quand on sait le prix que cela coûte et le temps que cela prend, autant anticiper aussi sur ce domaine-là. C'est pour cela que l'idée de les mettre sur des stations Autolib' n'est pas forcément la plus mauvaise idée.

M. le Maire : Pas d'autres interventions ? Je mets aux voix.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

4 - Création de postes.

(Rapporteur : Monsieur Gérard Dossmann)

(Lecture du rapport de présentation.)

Il est proposé à votre assemblée la création de quatre postes d'adjoint administratif, catégorie C, à temps complet pour permettre d'adapter les effectifs de la Ville, compte tenu de différents mouvements :

- la reconversion d'un agent social, suite à sa demande de mobilité entre collectivités. L'agent, arrivé du CCAS par mutation sur un grade d'agent social sera intégré en filière administrative pour mettre en adéquation son grade et ses missions. Dans ce cadre, la mobilité se fait à échelle indiciaire et échelon équivalents.
- le recrutement dans différents services pour remplacer les agents demandeurs de mobilité interne. Sont concernés par la création des postes d'adjoint administratif, la Direction générale / cabinet du Maire pour un emploi d'assistant administratif mutualisé, le service des systèmes d'information et le service Communication également pour un emploi d'assistant administratif mutualisé et le Guichet unique pour un emploi d'assistant administratif à temps complet.

De plus, il est proposé à votre assemblée la création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe, catégorie B, à temps complet. Suite au changement d'organigramme de la direction des services techniques, et la création d'un emploi de responsable du bureau d'études, il convient d'ouvrir le grade adéquat pour occuper cet emploi. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, la commune pourra recruter, en application de l'article 3-2 ou de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984, un agent contractuel de droit public.

Le contrat pourra alors être conclu pour une durée déterminée d'une durée minimum d'un an, sans excéder deux (article 3-2) ou six années (article 3-3) au total. Dans ce dernier cas, si, à l'issue de cette durée, le contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

L'autorité territoriale fixera la durée du contrat et le traitement du candidat en fonction du niveau de recrutement, de la nature des fonctions concernées, de l'expérience professionnelle antérieure et du profil.

L'agent en responsabilité actuellement se verra proposer un renouvellement de contrat sur ce nouveau grade et dans les conditions ci-dessus déterminées.

Ensuite, il est proposé à votre assemblée la création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, catégorie B, à temps complet pour permettre la nomination d'un agent de la médiathèque lauréat du concours.

L'ensemble de ces créations de postes ne se traduisent pas par une augmentation des effectifs. Les suppressions de poste concomitantes se feront lors d'un prochain Conseil municipal, après avis préalable du Comité technique.

Mme AUBERT-THEISEN : En termes d'impacts, il nous est dit à chaque fois que la création de postes est à effectifs constants, pour moi ce n'est pas très clair surtout quand j'entends que c'est quelqu'un qui est muté, qui remplace quelqu'un qui lui-même est parti alors que ce n'est pas toujours au même poste, est-ce qu'on pourrait avoir les organigrammes tout simplement ? Ce serait plus simple, non ? En tout cas, moi je comprendrais mieux, c'est une question.

Deuxième question : c'est l'impact financier parce qu'en termes d'impacts d'effectifs, je vous crois sur parole, pour moi ce n'est pas forcément clair mais je vous crois. En revanche sur l'impact financier, est-ce qu'on pourrait avoir en année pleine, constante, l'impact financier à chaque fois qu'il y a ce type de délibérations sur lesquelles on nous demande de nous prononcer ?

M. DOSSMANN : Oui, pas de problème, pas dans l'immédiat mais cela peut être préparé pour une année, je ne sais pas, il faut voir avec les services comment on peut le présenter ; mais il n'y a pas d'opposition sur le principe.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 25 voix Pour et 8 abstentions.)

5 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer le protocole d'accord et la convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour une mission d'assistance à l'archivage.

(Rapporteur : Monsieur Gérard Dossmann)

(Lecture du rapport de présentation)

Les services de la Ville de Verrières-le-Buisson procèdent à l'archivage des documents administratifs communaux officiels sur trois sites différents :

- Un « magasin » spécialement dédié à l'urbanisme, dans l'annexe du bâtiment abritant la police municipale ;
- Un « magasin » de la Villa-Sainte-Christine, essentiellement pour les archives de l'état-civil et des ressources humaines ;
- Un « magasin » au Centre Technique municipal pour l'ensemble des archives des autres services.

Deux agents de la Ville, rattachés au Guichet unique, gèrent l'ensemble de ce fond mais n'ont pas pour autant la qualité d'archivistes.

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région Ile-de-France, au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires et en vertu de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, a développé au service de ses collectivités territoriales partenaires des prestations facultatives, notamment une assistance au classement des archives communales.

Le service Archives du CIG a déjà procédé à un état des lieux, au cours de l'année 2019, des opérations à mener. Suite à cette visite, le CIG propose la mise à disposition d'un archiviste sur une durée de 4 ans pour la réalisation des missions suivantes :

- Eliminations et rédaction du récolement ;
- Rédaction de tableaux de gestion et de sensibilisation des services ;
- Réorganisation des archives communales.

Le CIG propose une mise à disposition d'un archiviste pour une durée de 35 semaines de 39 heures sur la base d'un tarif horaire de 43 € en 2020, soit un coût pour la mission de 58 695 Euros sur 4 ans. Le planning d'intervention de l'archiviste est à déterminer lors de sa première venue.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE JURIDIQUE ET MARCHES PUBLICS

6 - Habitation donnée à Monsieur le Maire pour signer le marché public relatif aux travaux d'entretien et d'amélioration de la voirie communale (bail voirie)

(Rapporteur : Monsieur Jean-Louis Delort)

M. HULIN : Remarque habituelle dont on a déjà débattu, que ce soit ici ou en commission d'appel d'offres : c'est le critère environnemental à 10% qui mériterait parfois d'être un peu augmenté sur ces sujets où nous avons des sujets de recyclages des matériaux avec un bilan carbone effectivement très important sur ce genre de travaux. Du coup un critère environnemental à 10% de la pondération me paraît un peu faible, on a déjà discuté de ces sujets-là, il faut éventuellement qu'on travaille là-dessus.

Alors une question : je comprends que pour les prestations que l'on avait précédemment, l'accord cadre était terminé, donc il fallait le relancer. Mais là on est dans une situation un peu particulière parce qu'en fait on n'a pas de budget pour l'année qui vient, puisque vous avez signé comme c'est votre droit avant les élections pour le faire, est-ce que cela veut dire que là, dès lors que le marché public est signé, pour l'instant l'entreprise n'a pas de travaux à faire ou est-ce qu'il y en a encore qui attendaient quelque temps, qui n'étaient pas réalisés l'année dernière et qui vont être menés ? Sachant que chacun au quotidien, que l'on soit en voiture, à vélo ou autres, s'est rendu compte qu'il y avait pas mal de travaux à faire, donc qu'est ce qui va se passer dans les prochains mois avec ce prestataire puisqu'évidemment comme c'est un marché à bons de commande, on est entre une fourchette haute et une fourchette basse et il y a beaucoup de différences entre les deux, et donc en fonction de ce qu'on va lui demander cela va complètement changer les choses.

M. DELORT : Il ne restait pas de travaux 2019 à faire, sur les quatre mois qui arrivent ce sont bien sûr les travaux exigeants qu'il faut absolument faire avec rapidité, et donc il y aura forcément un budget au mois d'avril. L'an dernier c'était un budget de 500 000 €, sur les quatre mois il y aura un pourcentage sur les 500 000 € pour les travaux prioritaires. Évidemment on ne va pas engager de travaux structurants sur les quatre mois.

M. le Maire : Merci, nous voilà rassurés, je croyais avoir des complexes sur mon esprit mathématique mais j'abonde dans ce qui a été dit, il y a beaucoup de différence entre 200 000 € et 1 M€. Tu voulais reprendre la parole, Vincent.

M. HULIN : Quand vous parlez des travaux prioritaires, c'est-à-dire qu'ils sont définis aujourd'hui ou est-ce que si jamais il y a des erreurs...

M. le Maire : Si jamais il y a une urgence, il faut absolument qu'on soit en capacité soit de terminer ce qui a été initié et qui n'a aucune raison d'être différé, typiquement on a commencé un chantier l'année dernière, s'il faut continuer à remettre du grain

quelque part, on doit pouvoir le faire ; soit de réagir à des urgences ; et si l'on n'a pas ce marché on n'est pas en capacité de faire intervenir une entreprise. Mais il n'est pas question d'aller lancer des travaux pharaoniques dans les 15 jours qui viennent. Ceci étant posé, je vais soumettre cette délibération à vos voix.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE DES FINANCES

7 - Convention relative aux modalités et au versement d'un fonds de concours entre la Communauté Paris-Saclay (CPS) et la commune dans le cadre de travaux d'investissement pour les eaux pluviales.

(Rapporteur : Monsieur Dossmann)

(Lecture du rapport de présentation)

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) a prévu le transfert obligatoire de la compétence eau potable vers les intercommunalités au 1^{er} janvier 2020.

La CPS assure désormais la maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissement pour les eaux pluviales.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation de la commune au financement des travaux d'investissement pour les eaux pluviales de la commune.

Sur la période 2020-2024, la commune a estimé la moyenne de ses dépenses annuelles à 240 000 € TTC.

La commune s'engage à participer au financement de 50% du net HT de cette opération, sous forme de fonds de concours d'un montant prévisionnel moyen de 100 000 €.

Le fonds de concours sera appelé annuellement en fin d'année sur la base du montant réellement payé par la CPS pour les travaux d'investissement d'eau pluviale de la commune.

Concomitamment, le Conseil communautaire du 18 décembre 2019 a approuvé par délibération n°2019-406 les modalités de calcul et de versement du fonds de concours.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE ENFANCE

8 - Détermination de la Participation familiale des classes transplantées des écoles Honoré d'Estienne d'Orves et David Régnier-Paul Fort.

(Rapporteur : Madame Dominique LEGOFF)

(Lecture du rapport de présentation.)

Le Conseil municipal est informé des projets des écoles Honoré d'Estienne d'Orves et David Régnier - Paul Fort de partir en classes transplantées.

Il propose de fixer les participations familiales comme suit, conformément au mode de calcul des services publics :

ECOLE HONORE D'ESTIENNE D'ORVES :

1) du 25 au 29 mai 2020 en classe de découverte « Classe de Mer » à AGON COUTAINVILLE (50). Ce projet concerne 3 classes de CE1, CM2A et CM2B (Mmes BURON, ERBETTA, THIRY, LEUPE) soit 80 élèves.

Quotient	Tarif appliqué
C1	40,00
C2	88,00
C3	120,00
C4	184,00
C5	240,01
C6	192,01
C7	344,01
C8	400,01
Extérieur	471,00

Le coût total du séjour s'établit à 37 680,00 €. La ville prend à sa charge 50 % du coût du séjour des enfants Verriérois, les 50 % restant, soit 18 604,50 € étant à la charge des familles habitant la commune. Le résiduel sera versé par une famille extérieure.

ECOLE DAVID REGNIER – PAUL FORT :

1) du 20 au 24 avril 2020 en classe de découverte « L'énergie : découverte des volcans en Auvergne » à LA BOURBOULE (63). Ce projet concerne 3 classes de CM1A, CM1C et CM1/CM2 (Mmes LEGOUELLEC, OUZIEL, LESELLIER et ASSER) soit 76 élèves.

Quotient	Tarif appliqué
C1	37,50
C2	82,49
C3	112,49
C4	172,49

C5	224,98
C6	273,73
C7	322,48
C8	374,97
Extérieur	498,36

Le coût total du séjour s'établit à 37 875 €. La ville prend à sa charge 50 % du coût du séjour, les 50 % restant, soit 18 189.97 € étant à la charge des familles. Le résiduel sera versé par 3 familles extérieures.

Les membres de la commission des affaires scolaires et familiales du lundi 20 janvier 2020 ont émis un avis favorable.

M. le Maire : Merci Dominique, c'est avec une certaine émotion que nous avons entendu votre dernière présentation, et cela quoiqu'il arrive, portant sur une affaire scolaire. Est-ce qu'il y a des questions sur cette dernière délibération ?

M. HULIN : Juste pour dire que je ne prendrai pas part au vote puisque cette année encore mes deux enfants partent en classe de mer. Les plus attentifs d'entre vous se souviendront que mon fils qui est en CE1 est parti deux fois, une fois en CE2 et une fois en CE1. Et j'espère qu'il va pouvoir continuer sur sa lancée ; sachant que ma fille est partie aussi deux fois, cette fois en CM2, et nous avons déjà eu ce débat plusieurs fois, il y a pas mal de ses copains qui, eux, ne seront jamais partis, donc on a toujours ce sujet-là. Je ne prendrai pas part au vote mais juste pour faire une remarque, je pense que sur l'école Honoré d'Estienne d'Orves, au tarif pour le C6 il y a une erreur puisque le C6 est beaucoup moins cher que le C5.

M. le Maire : Nous notons une inversion entre le C6 et le C5, merci de cette vigilance.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 32 voix pour (M. HULIN ne prenant pas part au vote.)

M. le Maire : C'est donc à l'unanimité que la dernière délibération présentée par Dominique Legoff a été votée. le vote est 32 voix pour (M. HULIN ne prenant pas part au vote) et non pas l'unanimité
(Applaudissements)

SERVICE URBANISME

9 – Dénomination d'un espace public « Place Thomas JOLY »

(Rapporteur : M. François Guy TREBULLE)

Je vous ai dit tout à l'heure que c'était la dernière assemblée de ce mandat, c'est en effet la dernière assemblée d'un mandat qui a commencé en 2014 et je tenais à ce que nous ayons la possibilité de marquer, à l'occasion de ce dernier conseil municipal, le choix de confier le nom de Thomas JOLY à un espace de Verrières-le-Buisson. C'est bien sûr après en avoir discuté entre nous, avec l'équipe qui l'accompagnait, et après en avoir discuté avec Dominique JOLY son épouse, que nous arrivons à cette proposition qui est de donner le nom de Thomas à une place, qui était jusque-là une place anonyme, qui est la place qui se trouve par un clin d'œil de l'histoire dépourvue de nom, entre d'une part l'Espace Bernard MANTIENNE, du nom de Bernard avec lequel il était si lié, Espace pour lequel il a tant œuvré dans sa

réfection, sa rénovation, l'agrandissement et l'embellissement, d'autre part la MAO, nous savons tous ce que la MAO et l'arboretum doivent à Thomas ; et cela est apparu comme assez évident que cette place, qui n'est pas la plus grande de Verrières-le-Buisson, qui n'est pas celle qui a le plus grand nombre d'habitants mais qui est celle qui porte tant de sens et qui nous rattache à lui, nous est apparue comme pouvant lui être dédiée et appelée à porter son nom.

C'est donc la dernière délibération de ce mandat que je vous soumetts, il s'agit de décider ensemble que cette esplanade anonyme porte désormais la dénomination suivante : « Place Thomas JOLY », et de m'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier. Y-a-t-il des demandes de réaction ?

Mme LIBONG : Tu disais que ce n'était pas la place la plus grande de la ville, je trouve que le terme « Esplanade » serait plus approprié, je le soumetts à mes collègues.

M. le Maire : C'est ouvert, je veux bien que nous procédions à un vote en séance...

Mme RIDEAU : Je partage l'avis de Magali.

M. le Maire propose un tour de table : tous les élus sont d'accord pour choisir le nom « d'Esplanade ».

(Il est procédé à un vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés, en remplaçant « Place » par « Esplanade ».)

M. le Maire : Nous aurons donc cette Esplanade Thomas JOLY. Il faut qu'on cale la date mais selon toute vraisemblance nous proposerons que la dénomination ait lieu le jour où l'on va accrocher par ailleurs la photo de Thomas le 29 février, ce qui est un double clin d'œil puisque le 29 février est une date rare.

Voilà pour l'ordre du jour de ce conseil.

J'ai été saisi par Vincent HULIN d'une question orale posée par écrit, ce sont toujours les mêmes originalités, dont je vous donne lecture avant de vous lire la réponse :

« Monsieur le Maire, lors du dernier conseil municipal, vous avez soumis au vote deux délibérations sur le droit de préemption de la commune, l'une pour vous déléguer à nouveau cette compétence qui est toujours en cours, l'autre pour que le conseil vous autorise à exercer le droit de préemption sur un local situé du Passage du Village et ceci sans délibération du conseil.

Ces deux délibérations n'étaient donc pas juridiquement nécessaires mais vous nous aviez informés par souci d'information des Verriérois. Nous avons appris depuis ce conseil que la ville allait exercer son droit de préemption dans la zone d'activités des Petits-Ruisseaux ; cette information est passée totalement inaperçue, vous avez fait le choix cette fois de ne pas la communiquer aux Verriérois. C'est pourtant un événement important puisque c'est la première préemption sur cette zone d'activités. Pouvez-vous nous indiquer les raisons de ce choix contraire à ce qui a été fait sur d'autres zones et pouvez-vous nous informer du devenir de ce bâtiment à court terme et nous indiquer si sa destination économique sera maintenue ?

Veillez agréer, Monsieur le Maire... ».

Voilà donc la réponse :

« Monsieur le Conseiller, je vous remercie de votre question qui porte sur un sujet évidemment riche d'intérêt.

Nous avons en effet délibéré à nouveau sur la possibilité donnée au Maire de procéder au droit de préemption urbain de la commune par délégation du conseil municipal en application de l'article L.2122 du code général des collectivités

territoriales. Nous l'avons fait de façon à regrouper dans la même délibération à la fois le droit de préemption de droit commun, le droit de subdéléguer tout ou partie de ce droit à un organisme dûment habilité, en l'espèce l'EPFIF, et la convention qui nous lie à ce dernier encadrant précisément cette subdélégation.

Nous avons fait ce choix afin d'éviter toute ambiguïté avec des références et un encadrement juridique acté lors des différents conseils.

Je confirme également la volonté de transparence dans l'exercice de ce droit, d'autant plus sur des dossiers à fort enjeu, ce qui est le cas aussi bien pour le local situé Passage du Village que pour le bâtiment situé dans la ZAE. La raison pour laquelle ce dernier n'a pas été évoqué lors du dernier conseil est très simple : la DIA concernant le Passage du Village avait été instruite et la décision prise avant le conseil du mois de décembre ; ce qui n'était pas le cas pour la ZAE, or nous pouvions exercer ce droit jusqu'au 4 janvier et des questions se sont posées ainsi que de nombreux échanges se sont tenus avec l'acquéreur qui s'était positionné sur ce bien jusqu'au 31 décembre.

Comme vous l'indiquez, c'est un événement important et il était tout aussi important pour moi de prendre tout le temps nécessaire afin de mesurer pleinement les incidences d'une telle décision et de m'assurer que nous pouvions faire évoluer cette zone tout en conservant les entreprises et les emplois qui s'y trouvent.

Comme vous pouvez le constater, cette décision est mentionnée dans la liste présentée ce soir et il était bien dans mes intentions de vous préciser l'état d'esprit qui est le nôtre actuellement, sachant pour votre parfaite information que le dernier rendez-vous avec le principal locataire, la société Milexia, l'EPFIF, la Direction de l'économie et de l'emploi de la CPS, et la commune, s'est tenue vendredi soir en mairie. Les échanges ont été très constructifs, ce dont je me réjouis, car ils ont permis de nous projeter sur l'avenir potentiel de cette zone et la pérennité de la présence de cette entreprise sur le territoire Verriérois.

L'objectif de la majorité municipale est bien de s'inscrire dans une évolution qui a été largement partagée avec les Verriérois : il s'agit d'accompagner une mutation de cette zone et de permettre le développement, en concertation avec la CPS et tous les acteurs concernés, propriétaires comme entreprises, d'une nouvelle vision de ce quartier. Nous avons ce matin même, dans cette perspective, eu une réunion dans cette salle du conseil avec la CPS, son expertise, et les représentants des entreprises de la zone pour travailler le sujet et préparer les étapes à venir. Notre objectif est, comme vous le savez, de permettre d'articuler diversité fonctionnelle et mixité sociale, permettre le renouveau des conditions d'activités économiques, artisanales, industrielles, tertiaires, et la réalisation de logements. La préemption de la parcelle du 9 rue des Petits Ruisseaux, au prix exact demandé par le propriétaire, permettra à la collectivité qui n'entend pas devenir maîtresse de l'ensemble du foncier, ou au-delà, de contribuer activement le moment venu à cette évolution.

Articulé avec le site du Centre Technique Municipal et sa mutation vers un usage également mixte, accompagné du déplacement dudit Centre Technique Municipal au bout de la parcelle actuellement occupée par le stade Robert Desnos et pour l'heure largement inoccupée, ce sont près de 9.000 mètres carrés de terrain qui pourront être utilisés par la ville pour proposer une illustration, une préfiguration de la vision de l'évolution possible. Cette acquisition foncière, jointe à la réaffectation de ce bien communal qu'est le Centre Technique Municipal, est le gage concret de la possibilité de réaliser cette mutation actuellement étudiée et qui résonne tout à fait

harmonieusement aux oreilles de tous ceux qui œuvrent à la réflexion du renouveau de zones souvent vieillissantes, même si elles ont encore une vigueur économique tout à fait importante.

Il est à noter que sur le court terme, les bâtiments, car il y en a deux et non un seul, conserveront leur usage actuel pour ce qui est des locaux loués, et ceci avec les mêmes locataires. Il est très important pour moi, ainsi que votre question m'invite à le faire, de réaffirmer avec une certaine solennité que nous entendons pérenniser autant que possible la présence à Verrières de ces entreprises, y compris dans le cadre des évolutions évoquées, ainsi que la présence de toutes les entreprises actuellement présentes dans notre ville qui ont vocation à y rester. Il ne s'agit pas d'opposer les uns aux autres, d'opposer les entreprises aux logements mais bien de poser une nouvelle pensée sur cette coexistence et sur ce quartier.

Pour les locaux disponibles, car il y a plusieurs plateaux libres dans cet ensemble immobilier, une réflexion est en cours avec la CPS compétente en la matière pour y développer des services communs pour des entreprises de la zone ou -mais je devrais plutôt dire « et/ou », les deux ne s'excluent pas- une activité de pépinière d'entreprises ou un espace de coworking, ces plateaux s'y prêtent parfaitement, et ceci tant que la parcelle ne sera pas en situation de devoir évoluer, et nous savons tous que le temps s'apprécie un peu différemment dans ce genre de projet et qu'il faudra évidemment plusieurs années avant qu'il ne soit plus possible d'avoir un usage de ces bâtiments.

Cette opération, dont je vous sais infiniment gré de me donner l'occasion de souligner l'importance, manifeste parfaitement la possibilité dans une approche aussi pragmatique que concrète d'agir pour répondre aux objectifs de la ville en matière de renouvellement et de développement de l'accueil d'activités économiques et de répondre et de veiller à la production de logements notamment sociaux.

Encore une fois, sans opposer aucune logique mais en articulant activités économiques et logements, nous serons à même de permettre à la ville de relever les défis qui se présentent à elle et de mieux valoriser cette partie de Verrières qui nous a montré encore tout récemment son dynamisme et son talent. Et nous sommes heureux non pas de nous opposer à ce dynamisme et ce talent mais au contraire de les accompagner du mieux possible et de leur donner les moyens de s'épanouir pleinement.

Espérant avoir répondu à votre question que je vous remercie à nouveau d'avoir bien voulu me poser, je vous prie de recevoir, Monsieur le Conseiller, mes très cordiales salutations. »

C'est avec cette réponse orale à une question orale mais néanmoins écrite que je dois constater la fin de ce dernier conseil municipal, il y aura d'autres rendez-vous désormais. Je tiens au moment de clore à remercier chacun des élus de cette assemblée, ceux qui nous ont rejoints de toutes les parts de cette table pour ce mandat ; aussi ceux qui ont quitté l'équipe municipale précédente de quelque côté ils aient été ; et je voudrais aussi évidemment adresser tous mes remerciements à l'ensemble des services de la ville qui ont manifesté leur efficacité et leur dévouement à l'intérêt général au travers d'un grand nombre de difficultés, toutes les équipes ont été, je crois pouvoir le dire, absolument exemplaires et elles ont subi et je tiens à les en remercier peut-être un excédent d'énergie d'un Maire qui l'est devenu alors qu'il n'avait pas vocation à l'être et qui avait peut-être tendance à les bousculer un peu. En les remerciant, je les prie de bien vouloir excuser ce qui ne

tient qu'à un excès d'enthousiasme et peut-être à une nécessité d'apprendre encore.
Merci beaucoup.
(Applaudissements).

DECISIONS DU MAIRE

- N°186 Décision du Maire portant délégation du droit de préemption urbain à L'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) concernant un bien, édifié sur la parcelle cadastrée AI n° 95 et sis 9 rue des Petits Ruisseaux à Verrières-le-Buisson, propriété de la SCI MAP IMMOBILIER,
- N°1 Convention de mise à disposition d'un logement communal sis 20 rue des Gardes à Verrières pour une redevance mensuelle de 478,15 € hors charges, étant précisé que les charges s'élèvent à 105 €,
- N°2 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Histoires d'en rire » avec l'association C'est-à-dire pour la présentation du spectacle le samedi 18 janvier 2020 à 18h30 au Moulin de Grais pour un montant de 833,45 €,
- N°3 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Le Cabaret Extraordinaire » joué à l'espace Bernard Mantiene le 29 février 2020 pour un montant de 9 331,26 €,
- N°4 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation avec l'association Sabdag pour le spectacle « Pop Up » joué à l'espace Bernard Mantiene les 25 et 26 mars 2020 pour un montant de 6 015 €,
- N°5 Signature d'une convention de prêt d'œuvres de la collection de Madame RANCATORE et Madame FENELON pour l'exposition « Thierry THOMEN » à titre gracieux, du 17 janvier au 2 février 2020 à l'Orangerie Espace Tourlière,
- N°6 Signature d'un contrat de services d'applicatifs pour Decalog SIGIB avec la société DECALOG pour un montant de 5 256 € TTC,
- N°7 Signature du marché public relatif à la fourniture et la maintenance de l'installation téléphonique de l'hôtel de ville avec la société ORANGE sans montant minimum et un montant maximum de 100 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre, étant précisé que la durée est de 4 ans non reconductible,
- N°8 Signature d'un contrat de prestation avec Monsieur JEZEQUEL pour la présentation de l'atelier Tangram « La Tortue et les trois graines-œufs » le mercredi 12 février 2020 à 14h30 à la médiathèque André Malraux pour un montant de 280 €.

Merci aussi au public évidemment et surtout ceux qui dans le public font preuve avec constance de patience et de passion pour l'intérêt communal. Patience et passion qui s'exprimeront peut-être à nouveau sous d'autres formes très bientôt. C'est un des rendez-vous que nous avons, il a déjà été annoncé.

La séance est levée à 22h30.

**Le Maire,
Vice-président de Paris-Saclay,**



François Guy TRÉBULLE



Conformément à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le dispositif des délibérations du conseil municipal et les arrêtés du maire à caractère réglementaire sont publiés dans un recueil des actes administratifs ayant une périodicité au moins trimestrielle. Ce recueil est mis à la disposition du public à la mairie ».